

Service instructeur
Service de l'Environnement et de l'Agriculture

6^{ème} **Commission** - N° CG-2015-1-6-1

Service consulté

ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2015

□

□

SITUATION EN MATIERE DE DEVELOPPEMENT DURABLE

□

ANNÉE 2014

Résumé : Le Département du Haut-Rhin mène de longue date une politique très volontariste en matière de développement durable. Sa présence dans les domaines de l'environnement et du social sur des politiques engagées et des démarches inédites en témoigne. Les principales initiatives originales du Département concernent les GERPLAN, la gestion des rivières et des barrages, une politique très dynamique sur les déchets et plus récemment sur l'énergie, ainsi que son action sociale très forte, tournée vers les territoires intégrant l'ensemble de la population.

En lançant le 13 mars 2014 la démarche « Planètes 68 », le Conseil Général a affirmé son ambition de soutenir résolument un développement économique respectueux de l'environnement et soucieux de l'intégration de toutes les populations, quelles que soient les conditions sociales et les générations, en l'appuyant sur les leviers des transformations à mettre en place sur le plan énergétique, constituant en cela un début de chemin vers la transition économique tant attendue.

Le présent rapport fait le point sur les actions menées dans le cadre du développement durable tant en interne qu'en externe en soutien de nos partenaires et de la population avec un focus sur les actions du programme opérationnel 2014-2020 de « Planètes 68 ».

Depuis le décret du 17 juin 2011, issu de la loi Grenelle 2, les collectivités territoriales, les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) à fiscalité propre de plus de 50 000 habitants et la collectivité de Corse ont l'obligation de réaliser annuellement un rapport récapitulatif de leurs actions engagées en faveur de développement durable.

Concrètement, le présent rapport va différencier d'une part les actions stratégiques menées sur le territoire au titre des politiques publiques et d'autre part, celles engagées sur le patrimoine et les services de la collectivité dans une démarche d'exemplarité. Plutôt que de rechercher l'exhaustivité des actions menées comme pour les rapports des années 2011 à 2013, les différentes finalités seront essentiellement illustrées par des actions menées dans le cadre de « Planètes 68 ».

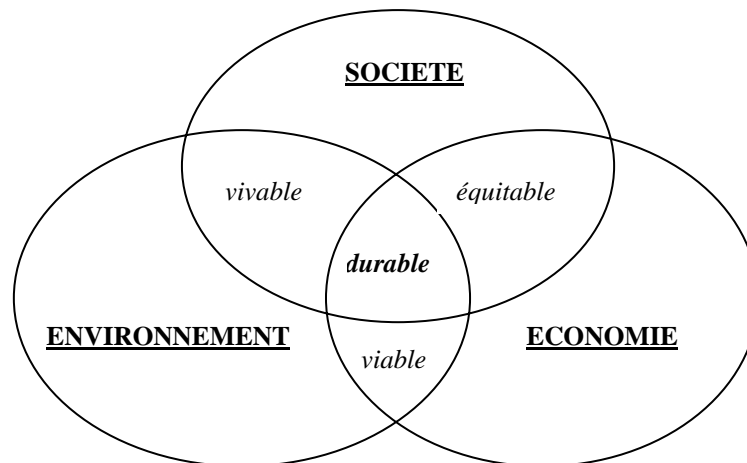
La définition du développement durable

« Le développement durable doit répondre aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs » (rapport BRUNDTLAND, base des travaux du sommet de RIO).

Il propose une vision globale permettant de sortir de l'antagonisme économie/environnement. En effet, l'activité économique ne saurait durer et encore moins se développer sur le long terme si la nature venait à être trop gravement endommagée.

- **Un schéma**

L'aire d'intersection des trois sphères « Société – Economie – Environnement » constitue l'objectif d'un développement durable.



- **Un slogan**

Penser globalement, agir localement.

- **Quatre principes**

Le principe de participation

Le principe de solidarité

Le principe de responsabilité

Le principe de précaution

- **Cinq finalités**

Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère

Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources

Epanouissement de tous les êtres humains

Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations

Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

La démarche « Planètes 68 » lancée en mars 2014

- Des prémices dès 2000

Depuis l'année 2000, le Conseil Général du Haut-Rhin s'est engagé dans une démarche volontariste visant à intégrer les principes du développement durable dans les politiques départementales. Cette orientation politique forte a pu s'appuyer sur le savoir-faire du Département, reconnu au niveau national, qu'il s'agisse de problématiques de barrages, étiages, rivières, zones humides, préservation de la ressource en eau, gestion des déchets, protection du patrimoine naturel... Aussi, l'action départementale se décline, entre autres, depuis plus de 10 ans dans le cadre des plans de gestion de l'espace rural et périurbain (GERPLAN). Ces cadres constituent des lieux permanents et appréciés de participation, de solidarité, de responsabilité et de précaution et créent des occasions régulières d'échanges entre les acteurs de terrain concernés par une question ou une autre en matière d'environnement, d'agriculture, de cadre de vie... l'audit réalisé en 2012 fait apparaître une démarche reconnue, un dialogue renoué, des partenariats actifs et la cohérence des politiques mises en œuvre.

- Un plan Energie adopté en 2007

Concernant l'énergie, le Conseil Général a adopté en 2007, avant la crise, son « Plan départemental de maîtrise de l'énergie ». Il préconisait déjà des économies d'énergie à réaliser dans des bâtiments départementaux, ainsi que des études de potentiel d'énergies renouvelables à mener à l'échelle de l'espace transfrontalier. Cela permet aujourd'hui à notre collectivité de récolter les premiers fruits de son implication active dans la production locale d'énergie renouvelable (EnR) en encaissant des recettes provenant de panneaux photovoltaïques installés sur des toitures, une régie autonome d'électricité étant mise en place à cette fin. De même, les études déjà menées sur la sobriété énergétique de nos bâtiments a permis de stabiliser nos coûts malgré une hausse constante de l'énergie.

- Une extension progressive à tous les domaines

L'ambition haut-rhinoise de développement durable s'étend progressivement à l'ensemble des politiques départementales avec comme objectif de sortir de l'antagonisme économie / environnement en utilisant notamment les leviers de la nécessaire transition énergétique à mener pour dynamiser le développement économique de manière innovante. Dans cette optique et en réponse à la crise, la collectivité départementale s'impose d'abord à elle-même des efforts d'optimisation dans tous les domaines et une meilleure adéquation des budgets aux calendriers des projets. Ces deux principes sont révélateurs de sa gestion rigoureuse et sobre, indispensable à un cheminement vertueux.

- Une approche pragmatique et technique à finalité sociétale

Disposant d'une culture professionnelle développée sur le plan technique, le Département a, entre autres, comme caractéristique de partir du local vers le global et de confronter les diagnostics d'experts à la réalité du terrain pour fonder son action. Cette posture de proximité et d'action permet à la collectivité de s'engager sur des objectifs fiables, concrets et atteignables. L'approche pragmatique et technique a aussi son revers, celui de moins mettre l'accent sur les aspects de communication. Aujourd'hui, au vu des enjeux de la crise économique, il importe de mieux faire connaître et partager les choix originaux et efficaces mis en œuvre en Haute Alsace dans de nombreux domaines, et ceci souvent de longue date. La transition écologique et la transition économique impliquent un changement de société.

Le rapport annuel sur le développement durable de l'année 2013 a été une nouvelle occasion de constater qu'il y a lieu aujourd'hui de généraliser la démarche « transition énergétique » initiée de manière transversale au sein de l'administration départementale dans le cadre de la culture managériale et incitant à interroger les diverses politiques départementales au regard des enjeux de la transition énergétique pour tendre à plus d'efficacité collective et de sobriété énergétique.

- Six axes d'orientation à intégrer à toute politique départementale

L'ensemble de ces éléments de contexte conforte les axes de la démarche « Planètes 68 » qui s'avèrent en adéquation avec les recommandations récentes de la Chambre régionale des comptes, à savoir ne pas se limiter à développer des énergies renouvelables, mais aussi, en parallèle, dégager activement des économies d'énergie dans les secteurs les plus émetteurs de gaz à effet de serre (notamment par l'isolation thermique des bâtiments) et agir sur les comportements et usages pour aller vers plus de sobriété et un véritable changement de société. Dans ce but, le Département a prévu d'engager les actions dans les domaines suivants :




- La sobriété énergétique au sein de la collectivité
- L'incitation à la sobriété énergétique des tiers
- L'adaptation du territoire au changement climatique
- La production d'EnR en régie
- Le développement des EnR dans les territoires
- Les leviers économiques de la transition énergétique

- Des actions déclinées dans un programme opérationnel 2014-2020

Planètes 68 a été élaborée en respectant le cadre réglementaire du Plan Climat Energie Territorial (PCET), conformément aux lois Grenelle I et II et au Schéma Régional Climat Air Energie (SRCAE), qui s'impose à notre collectivité.

Le programme a été conçu d'emblée de manière évolutive. Mais surtout, le principe itératif est devenu inhérent à la démarche de travail du Département, basée sur un cercle vertueux (écouter, concevoir une réponse, expérimenter, évaluer le retour, ajuster, écouter à nouveau...) et partagée avec ses partenaires.

Chaque pilote d'une action du programme opérationnel peut établir un bilan synthétique de l'activité menée au travers d'indicateurs de résultats et d'indicateurs de réalisation ; une appréciation peut être également apportée quant au niveau de mise en œuvre de l'action de la manière suivante :

Objectifs tenus, bons résultats	
Objectifs tenus partiellement, résultats globalement satisfaisants	
Objectifs non tenus, action posant question	

A. LA STRATEGIE ET LES ACTIONS DU DEPARTEMENT EN MATIERE DE DEVELOPPEMENT DURABLE

A.1. Finalité 1 : la lutte contre les changements climatiques – Maîtrise de l'Energie

La maîtrise de l'énergie constitue aujourd'hui un enjeu majeur pour les pouvoirs publics, sous un angle à la fois environnemental et économique : elle renvoie à la problématique du réchauffement climatique et de l'alourdissement de la facture énergétique, qui pèse à la fois sur l'économie globale et sur les budgets des ménages.

Bilan 2014 :

- Le PCET du Département du Haut-Rhin a été adopté en même temps que la démarche « Planètes 68 » lors de la séance du Conseil Général le 13 mars 2014. Ce plan définit, dans les champs de compétences respectifs de chacune des collectivités publiques :
 - les objectifs stratégiques et opérationnels de la collectivité afin d'atténuer le réchauffement climatique et de s'y adapter,
 - le programme des actions à réaliser afin, notamment, d'améliorer l'efficacité énergétique, d'augmenter la production d'énergie renouvelable et de réduire l'impact des activités en termes d'émissions de GES, conformément aux objectifs issus de la réglementation communautaire relative à l'énergie et au climat,
 - un dispositif de suivi et d'évaluation des résultats.

Il est à noter que le « Plan départemental de maîtrise de l'énergie », adopté en 2007 par le Conseil Général préfigurait déjà les PCET.

- Le programme opérationnel 2014-2020 de « Planètes 68 » regroupe à la fois des actions déjà engagées mais aussi des projets ayant émergé des discussions menées avec nos partenaires dans les nombreuses instances de gouvernance des différentes politiques publiques départementales. Des actions complémentaires, demandant un approfondissement en liaison avec les acteurs concernés, viendront s'y ajouter lors des révisions régulières prévues dans le processus.

Action	Planète 68	Constat	Finalité	Bilan 2014	Etat
Soutien à l'amélioration thermique					
Réhabilitation thermique du parc social	Action 2.2.1	Sur les 49 000 logements sociaux haut-rhinois, 15 400 présentent des charges énergétiques supérieures à la moyenne régionale. A travers ses fonds propres, le CG68 est l'un des contributeurs, ainsi que Mulhouse Alsace Agglomération (M2A), voire la Région Alsace et le Fonds Européen de Développement Régional (FEDER).	Remédier à la précarité résultant de logements énergivores Elaborer un dispositif de financement simple et efficient pour : - simplifier la démarche pour les bailleurs et le contrôle de l'atteinte des objectifs - promouvoir le gain énergétique le plus efficient sans fixer de seuil contraignant pour respecter les équilibres économiques des opérations - garantir les prêts contractés par les bailleurs sociaux.	Nb de logements réhabilités : 223 Budget : 1,7 M€ (dont 0,2 M€ sur M2A)	😊
Programme « Habiter Mieux » : propriétaires occupants	Action 2.2.2	Les propriétaires occupants sont plus nombreux dans le Haut-Rhin qu'en moyenne nationale (63,5 % contre 58 %). Certains ont un niveau de revenus faible ou très faible et subissent de plein fouet l'augmentation des prix de l'énergie sans pouvoir financer l'amélioration thermique de leur logement.	Remédier à la précarité énergétique causée par le logement énergivore	Nb de ménages informés : 225 à fin 09/2014 Nb de dossiers /logements engagés : 110 à fin 09/2014 (dont 5 LHI/TD), 65 en cours d'engagement	😊

Action	Planète 68	Constat	Finalité	Bilan 2014	Etat
Soutien à l'amélioration thermique					
Programme « Habiter Mieux » : propriétaires bailleurs privés	Action 2.2.3	Le parc locatif privé comprend un segment dégradé hébergeant des ménages modestes, voire très modestes. Il est alors considéré comme du « logement social de fait ». Il constituait jusqu'à présent le seul statut d'occupation non ciblé par l'action départementale.	Remédier à la précarité énergétique causée par le logement énergivore	Nb de propriétaires bailleurs informés : 27 Nb de dossiers /logements engagés au 01/10/2014 : 19 (+ 6 en cours)	😊
Soutien à la production neuve très sociale en BBC	Action 2.2.4	Lors d'acquisitions d'immeubles existants, les bailleurs tendent à un niveau BBC après travaux. Les ménages intégrant ces logements sont donc théoriquement plus à l'abri d'une situation de précarité énergétique. Cependant, les niveaux de loyers sont différents selon la nature du parc et ses règles de financement. De ce fait, les ménages les plus modestes se trouvent souvent exclus des opérations très performantes sur le plan énergétique.	Remédier à la précarité énergétique causée par le logement énergivore	Atteinte des objectifs fixés dans le cadre de la délégation des aides à la pierre : 8% au 30/09/2014 Nb de logements financés : 34/434	😐
Alternatives à la voiture individuelle					
Promotion de l'ensemble de l'offre publique de transport	Action 2.3.1	L'offre de transport globale est insuffisamment connue du grand public malgré l'existence de la plateforme multimodale régionale VIALSACE (www.vialsace.eu) et la disponibilité de fiches horaires du réseau départemental sur le site www.cg68.fr .	Renforcer l'attractivité du réseau auprès des usagers actuels ou potentiels par une information adaptée Inciter à utiliser les transports en commun par l'information sur les solutions de transport alternatives à la voiture	Réalisation d'un plan de com. en 2015-2016.	😐
Soutien et promotion des mobilités durables	Action 2.3.3	Il convient d'informer, de sensibiliser et d'éduquer sur les modes de déplacement plus durables que les déplacements en voitures particulières. La loi SRU adoptée en 2000, développe le concept des Plans de Déplacement d'Entreprise (PDE), Interentreprises (PDIE), d'Administrations (PDA) ou Scolaires (PDS) et encourage fortement les autorités organisatrices de transports (AOT) à les mettre en œuvre.	Encourager l'usage de modes alternatifs à la voiture individuelle Inciter au covoiturage Inciter les entreprises, administrations et établissements scolaires à mettre en place des PDE/PDA/PDS	Cette action figure dans le nouveau Schéma des transports et de la mobilité durable adopté le 5 décembre 2013. Action non démarrée	👋

Action	Planète 68	Constat	Finalité	Bilan 2014	Etat
Alternatives à la voiture individuelle					
Développement des itinéraires cyclables	Action 2.3.4	Depuis 1988, le CG68 met en œuvre une politique en faveur des modes doux, notamment par des itinéraires cyclables. En outre, le cyclotourisme est promu pour découvrir le territoire à vélo.	Compléter l'offre de mobilité haut-rhinoise par des itinéraires cyclables utilitaires et touristiques, partagés avec d'autres modes doux (marche, rollers ...)	Le schéma à ce jour : 562 km, dont plus de 221 en site propre. Soit 13 km de plus en 2014 et 2 M€ investis	☹
Incitation au covoiturage et site de réservation	Action 2.3.5	Le CG68 impulse une dynamique nouvelle en faveur des mobilités durables et a inauguré en février 2012 la plateforme de covoiturage www.covoiturage.cg68.fr en partenariat avec le CG67.	Le soutien au covoiturage s'inscrit dans une stratégie plus globale d'élargissement du bouquet de mobilité proposé.	Nouveau site de covoiturage finalisé pour fin 2014. Lien avec VIALSACE en cours d'étude.	😊
Mise en place d'un observatoire des mobilités départementales	Action 2.3.6	Un observatoire devra permettre de fournir les informations nécessaires aux décisions à prendre pour comprendre les caractéristiques et les évolutions des besoins de déplacements.	Avoir un outil fiable d'aide à la décision et de réactivité Renforcer les partenariats pour la promotion d'une mobilité durable	Schéma des transports et de la mobilité durable adopté le 5 décembre 2013. Action non démarrée	✋
Soutien au fonctionnement de la navette de l'Euroairport	Action 2.3.7	Depuis 2008, la CC3F organise une navette régulière entre la gare de SAINT-LOUIS et l'Euroairport. La fréquentation de l'ordre de 100 000 passagers par an est en hausse régulière. Le CG68 contribue à hauteur de 40 % du fonctionnement.	Fidélisation des usagers sur la navette routière en attendant la réalisation du projet de raccordement ferré de l'Euroairport Hausse progressive de la fréquentation	100 000 passagers transportés en 2014, en augmentation croissante	😊
Soutien au fonctionnement des transports complémentaires locaux	Action 2.3.8	18 zones de transports à la demande (TAD) existent sur le département pour répondre à des demandes locales et ponctuelles de transport. Les zones de desserte sont limitées aux intercommunalités. La performance et l'attractivité s'avèrent mitigées. Il n'existe pas d'articulation précise avec l'offre départementale. Le CG68 subventionne largement ces services dans le cadre des CTV.	Développer le TAD comme une offre complémentaire de l'offre régulière départementale, ayant vocation à s'adresser à tous et à couvrir les territoires qui en expriment le besoin. Homogénéiser l'offre de TAD proposée par les Territoires à travers la mise en place d'un référentiel commun. Rendre plus attractifs les transports collectifs alternatifs à la voiture Assurer la continuité de la chaîne des déplacements, l'intermodalité.	Le référentiel commun est une action prévue dans le nouveau Schéma des transports et de la mobilité durable adopté le 5 décembre 2013. Action non démarrée	✋

- Les transports départementaux

En 2014, 32,2 M€ ont été alloués aux transports en commun interurbains sur route et aux transports scolaires.





Les 400 services spéciaux scolaires transportent quotidiennement près de 30 000 élèves (écoliers, collégiens et lycéens) réduisant de ce fait considérablement le nombre de déplacements en véhicules individuels.

Par ailleurs au bilan de l'année 2014, les 46 lignes de bus interurbaines du Conseil Général ont transporté près de 600 000 passagers participant ainsi à l'effort visant à lutter contre le réchauffement climatique.

Notons que les critères d'attribution des marchés font apparaître notamment le niveau de filtrage des particules des autocars affectés à ces services.

Le nouveau schéma des transports et de la mobilité durable du Haut-Rhin a été adopté le 5 décembre 2013. Il a pour objectif d'améliorer les performances globales ainsi que l'attractivité du réseau départemental. Il s'agira de favoriser le report modal avec d'autres catégories de transports en commun comme le transport ferroviaire, de rechercher une meilleure attractivité de nos lignes de bus pour les déplacements domicile-travail, notamment pour les frontaliers, pour réduire les déplacements en véhicules personnels et pour limiter les encombrements récurrents aux entrées des grandes villes et à la frontière suisse.

Action	Planète 68	Constat	Finalité	Bilan 2014	Etat
Développement des EnR dans les territoires					
Etude du potentiel géothermique du sud Haut-Rhin	Action 5.1	La géothermie présente un potentiel particulièrement élevé au sein du fossé rhénan. C'est pourquoi une étude du sous-sol est incontournable pour réduire l'aléa géologique et le risque financier des projets. Le potentiel est estimé à 100 MW produisant 840 GWh par an.	Contribuer à l'émergence de projets concrets en produisant une étude pré-opérationnelle adaptée	La phase 1 de l'étude est achevée, les phases 2 et 3 sont en cours.	☹
Emergence de parcs éoliens	Action 5.2	Le Haut-Rhin dispose d'un potentiel éolien exploitable, même si celui-ci est moins favorable que dans d'autres régions françaises. Du fait de l'absence de données précises sur les migrations de l'avifaune, la trouée de Belfort est transitoirement exclue en attendant la réalisation d'une étude complémentaire.	Lever les hypothèques induites par l'absence de données avifaunistiques dans la trouée de Belfort. Puis accompagner les porteurs de projets de parcs éoliens selon 2 axes : Bonne gouvernance pour meilleure acceptabilité Exigence accrue en matière de biodiversité au-delà des règlements	Réflexion méthodologique en cours et élaboration du cahier des charges des différentes études nécessaires. Contacts avec partenaires et promoteurs	☹
Valorisation des déchets ligneux départementaux	Action 5.3	L'entretien du patrimoine arboré départemental (arbres d'alignement, massifs forestiers...) nécessite des opérations de taille et d'abattage qui produisent des déchets ligneux non négligeables en matière de valorisation énergétique.	Valoriser les déchets ligneux Contribuer à la filière bois-énergie	Pratique en cours depuis 2009 pour les arbres le long des RD mais données non collectables. 166 T de plaquettes pour les travaux en forêt.	☹ 😊

Action	Planète 68	Constat	Finalité	Bilan 2014	Etat
Développement des EnR dans les territoires					
Soutien à la mise en place de cultures biomasse	Action 5.4	<p>La biomasse de cultures comme le miscanthus étant valorisable, elle constitue une ressource en énergie intéressante, sur des parcelles où aucune autre exploitation agricole n'est envisageable (périmètres de captage). Un potentiel de 150 ha représentant 900 Rep, soit 1 GWh/an, existe dans le département.</p> <p>En outre, ces cultures permettent de lutter contre les coulées de boue.</p>	Contribuer à la mise en place de telles cultures pour préserver les ressources en eau ou lutter contre les coulées de boue, tout en offrant une ressource en énergie intéressante.	<p>Action mise en place depuis 2007. 90 ha actuellement implantés en Alsace par 57 producteurs, dont 35 ha dans le Haut-Rhin.</p> <p>Stagnation des surfaces depuis 2012 (pas de nouveau projet, prix des céréales élevé)</p>	
Stockage de biomasse ligneuse	Action 5.5	Toute plantation d'arbres constitue de facto une augmentation de la biomasse ligneuse, donc une contribution au stockage du carbone atmosphérique par photosynthèse.	<p>Maintenir un paysage arboré et diversifié dans le Haut-Rhin.</p> <p>Contribuer au stockage du carbone.</p>	<p>124 arbres et 1.530 arbustes plantés le long des routes ; 162 arbres et 192 arbustes plantés dans le cadre des GERPLAN ; 2.500 fruitiers et 2.000 arbustes plantés à la Ste Catherine</p>	
Soutien à la méthanisation	Action 5.6	Pour exploiter l'ensemble du potentiel (bio-déchets, résidus agricoles, boues de STEP...) sur le plan énergétique, la collectivité souhaite faire émerger de nouveaux projets de grands méthaniseurs, chacun d'une puissance installée de 10 MW et produisant 100 GWh/an.	<p>Deux implantations ou plus dans le département pour traiter les déchets et ainsi augmenter la puissance installée de 20MW (en capacité de fournir 200 GWh d'énergie par an).</p> <p>La collecte sélective des bio-déchets est en place sur le secteur du SM4.</p>	<p>Réunions organisées sous l'égide de la CARA auprès des agriculteurs à CERNAY, RETZWILLER et ISSENHEIM</p> <p>Contacts établis avec collectivités et énergéticiens</p>	
Centre de recherches appliquées sur les solutions locales	Action 5.7	La fermeture annoncée de la centrale nucléaire de Fessenheim place le Haut-Rhin au cœur de la problématique de la transition énergétique française. De l'autre côté du Rhin, l'Allemagne est déjà très engagée dans sa transition énergétique. Aussi, une proposition franco-allemande de création d'un centre transfrontalier de recherche appliquée basé à Fessenheim commence à émerger.	Création d'un centre de recherche appliquée sur les énergies basé à FESSENHEIM	Action non démarrée compte tenu des incertitudes concernant la fermeture annoncée	

A.2. Finalité 2 : La préservation de la biodiversité, la protection des milieux et des ressources

Domaine de l'eau :

Dans le cadre de l'exploitation des 10 barrages départementaux situés dans le massif vosgien, le Département gère 131 ha de plans d'eau et une capacité globale de stockage de 16 M de m³ d'eau, sur les cours d'eau de la Doller, la Lauch, la Fecht, Thur et sur les affluents de l'Ill.

Le Département s'investit fortement pour l'aménagement des cours d'eau et des zones humides sur le patrimoine même du Département, comme le Canal du Rhône au Rhin déclassé, mais aussi en appui aux syndicats mixtes de rivières dont le Département est membre et qui gèrent 800 km des principaux cours d'eau du Haut-Rhin. D'autres collectivités sont également accompagnées techniquement et financièrement dans le cadre des GERPLAN. Chaque année, le Département consacre plus de 5 M€ à cette politique qui répond à tous les critères de développement durable.

Les aides techniques et financières apportées en matière d'assainissement, ont pour objectif l'amélioration des rendements des ouvrages d'épuration, mais aussi de la performance globale de l'ensemble du système d'assainissement. Le Département affecte annuellement 4,5 M€ dans ce domaine et il finance également les Services d'Assistance Technique aux Exploitants de Station d'Épuration (SATESE) et à l'Assainissement Non Collectif (SATANC) qui apportent leurs conseils pour la gestion des unités d'épuration collectives et les contrôles des installations d'assainissements individuels.

En matière d'eau potable, l'implication du Service d'Assistance Technique en Eau Potable (SATEP) dans le montage des dossiers de périmètres de protection des captages a conduit à atteindre un taux de couverture proche de 98,4 % des captages.

Le SATEP a également rédigé en 2014 un projet de cahier des charges pour la numérisation des plans des réseaux d'alimentation en eau potable et d'assainissement. Il participe aussi, avec la Chargée de mission SIG, à l'élaboration d'un outil métier dans le domaine de la gestion patrimoniale. Des bases de données et fiches spécifiques ont été créées pour cette application. Le carnet de bord précité devrait également être intégré à cet outil métier.

Une étude transversale « 0 phyto », subventionnée par l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse, a été réalisée entre février 2013 et février 2014, au niveau de 22 sites pilotes (1 Unité Routière de Colmar, 5 collèges, 7 bâtiments départementaux, 2 lacs et barrages départementaux, 2 digues de cours d'eau).

Cette étude a proposé un éventail de solutions techniques alternatives au désherbage chimique, adaptées aux différentes solutions. 21 projets d'expérimentation de techniques alternatives ont été définis, avec les protocoles de suivi respectifs.

Les plus importantes décisions qui se sont déjà concrétisées dans le cadre de la démarche « zéro phyto » sont synthétisées en annexe 1 du rapport.

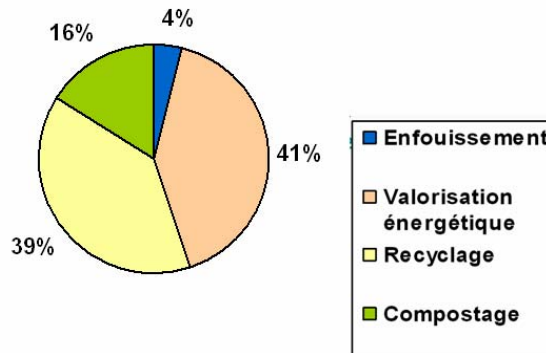
Domaine des déchets :

Le Département du Haut-Rhin, dont les résultats de valorisation des déchets sont significativement supérieurs à la moyenne nationale, a poursuivi en 2014 son effort en faveur d'une gestion des déchets respectueuse de l'environnement : les opérations pilotes de collecte des biodéchets ont ainsi continué à se déployer et la révision du Plan Départemental de Prévention et de Gestion des Déchets Non Dangereux (PDPGDND) est en phase d'aboutissement. L'année 2014 a vu la finalisation du programme d'action du Plan Départemental de Prévention des Déchets (PDP) signé avec l'ADEME.

En 2012 ont été collectés dans le Haut-Rhin :

- 264 kg/hab/an de déchets occasionnels des ménages issus principalement des déchetteries
- 230 kg/hab/an d'ordures ménagères résiduelles
- 97 kg/hab/an de déchets propres et secs (verre, flaconnages plastiques, papiers/cartons, acier et aluminium)
- 17 kg/hab/an de biodéchets

FILIERES D'ELIMINATION DES DECHETS DANS LE HAUT RHIN EN 2012



Domaine du patrimoine naturel :

Le Département s'est engagé de façon volontariste, depuis le début des années 1960, dans une politique active de protection des milieux naturels, notamment par le biais de la maîtrise foncière. En s'appuyant par la suite sur les dispositions du Code de l'Urbanisme relatives aux Espaces Naturels Sensibles (ENS), le Département a poursuivi ses acquisitions de terrains présentant un fort enjeu patrimonial ; ainsi la Collectivité est aujourd'hui propriétaire de plus de 1 570 ha dont notamment 625 ha de tourbières, canaux, lacs et zones humides et 890 ha de forêts. Il convient de préciser à ce sujet que le Conseil Général a sollicité et obtenu la certification « FSC » (Forest Stewardship Council) pour la gestion de 665 ha de ses forêts.

La Collectivité départementale mène en direct et soutient de nombreuses actions pour maintenir, voire valoriser, le patrimoine arboré haut-rhinois :

- Le guide des arbres remarquables ;
- La plantation de haies et de vergers traditionnels hautes tiges notamment dans le cadre des GERPLAN ;
- une gestion fine sur SIG des 19 500 arbres d'alignement plantés le long des RD et des 8 700 arbres des collèges et autres propriétés départementales ;
- l'inventaire complet des ripisylves des cours d'eau dont le Département assure la gestion en lien avec les syndicats de rivière

Le Département accompagne et soutient des actions en faveur de la faune menacée d'Alsace : Grand Hamster, Grand Tétrás, Cigogne blanche, batraciens...

Domaine routier :

Une action spécifique de gestion différenciée des accotements herbeux le long des RD a été initiée à partir de 2008, dans un objectif de valorisation écologique et paysagère de ces dépendances vertes puis généralisée en 2011 (2 542 km). Il s'agit de limiter la première passe de fauchage au seul accotement proche de la chaussée sur une largeur satisfaisant aux objectifs de sécurité et de laisser fleurir et se développer la végétation spontanée dans la partie arrière de l'accotement, du printemps à la fin de l'été.

Action	Planète 68	Constat	Finalité	Bilan 2014	Etat
Préserver les ressources naturelles					
Préserver la ressource en eau potable	Action 3.1.1	Les 10 barrages réservoirs départementaux situés dans les Vosges permettent de réduire l'intensité des crues en stockant la fonte des neiges et de soutenir le débit des rivières en fin de saison estivale.	Renforcer les fonctions de régulation de l'hydrologie des barrages départementaux	Les outils de gestion prévisionnelle des ouvrages sont en place, mais doivent encore être améliorés.	☺
Préserver et restaurer les sites naturels	Action 3.1.2	Les sites naturels sont les garants du bon fonctionnement des quatre grands types de services écosystémiques : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Approvisionnement (eau, bois, ...) ▪ Culturel (paysage, ressourcement, ...) ▪ Assistance (photosynthèse, cycle des nutriments, ...) ▪ Régulation (prévention des inondations ...) 	Maintenir, restaurer et, si possible, étendre les sites naturels pour garantir un bon fonctionnement des écosystèmes.	En 2014, plusieurs sites naturels ont été acquis (URBES, DIEFMATTEN ...) et un nouvel ENS a été créé à BARTENHEIM (16,33 ha).	☺
Soutien aux mesures agro-environnementales et climatiques	Action 3.1.3	Les mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC) sont des pratiques agricoles qui combinent le respect de l'environnement et la viabilité des exploitations agricoles.	Contribuer à la mise en place de MAEC pour mieux respecter l'environnement tout en préservant la viabilité des exploitations agricoles	15 500 ha déjà engagés mais arrivant tous à échéance fin 2014	☺
Réguler les débits des rivières					
Gestion raisonnée et partagée de la ressource en eau	Action 3.2.2	La tension sur certaines ressources est importante et risque de s'accroître, si rien n'est fait pour réduire les prélèvements et mieux partager l'eau disponible.	Promouvoir une gestion raisonnée et partagée des ressources en eaux superficielles pour pérenniser l'alimentation en eau des populations	L'état des lieux et le diagnostic des SAGE de la Lauch et de la Doller ont été validés en décembre 2013. Les CLE ont repris en septembre 2014	☺

Action	Planète 68	Constat	Finalité	Bilan 2014	Etat
Protéger les populations des risques d'inondation					
Préserver les champs d'expansion des crues	Action 3.3.1	Environ deux tiers de la population du Haut-Rhin vivent dans des zones protégées par 200 km de digues et environ 50 petits barrages. Les hypothèses de changement climatique montrent que le niveau de la crue centennale, qui sert actuellement de référence, pourrait augmenter de 40 % à l'horizon 2050, ce qui entraînerait des inondations plus fréquentes, malgré les ouvrages en place.	Maintenir le niveau de protection des biens et des personnes au niveau actuel, soit un risque d'inondation sur cent chaque année	Le réseau de 200 km de digues et les 50 petits barrages sont aux normes. Nouvelles compétences internes en modélisation hydraulique 2D	😊

A.3. Finalité 3 : Epanouissement de tous les êtres humains

La dimension sociale de l'action départementale est très importante et fait de la collectivité un acteur majeur de la proximité avec les territoires. Les actions menées en la matière sont très nombreuses dont les principales sont les suivantes :

- **Une politique départementale de l'habitat favorisant la cohésion sociale et la solidarité :**

- dans le parc public :
 - réhabilitation thermique du parc existant dans un objectif de baisse des charges des logements les moins performants énergétiquement, contribuant ainsi à réduire les inégalités sociales, ces charges étant « contraintes ».
 - la production de logements locatifs sociaux en mettant l'accent sur l'offre la plus sociale dans un contexte de baisse des revenus des candidats à un logement locatif social
- dans le parc privé :
 - sortie de l'insalubrité pour offrir des conditions de vie plus saines et contribuer à améliorer le confort et la santé des occupants ;
 - lutte contre la précarité énergétique dans le cadre du programme national Habiter mieux décliné sur le territoire de compétence du Département (hors M2A) ;
 - participation financière aux surcoûts liés aux aménagements spécifiques pour personnes âgées favorisant le développement d'une offre locative sociale adaptée pour les personnes âgées, en logements autonomes ;
 - production de logements locatifs sociaux (hors [Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine](#)), en mettant l'accent sur l'offre la plus sociale dans un contexte de baisse des revenus des candidats à un logement locatif social (Prêt Locatif Aidé d'Intégration), et la plus adaptée notamment pour des personnes âgées en perte d'autonomie et les changements d'usage des bâtiments en milieu rural (sur la base d'une demande locative avérée).

- **Une action sociale de proximité favorisant la cohésion sociale et la solidarité :**

La mise en œuvre d'une action sociale de proximité

Le Conseil Général mène une action sociale de proximité, contribuant à la cohésion sociale sur le territoire départemental en venant en aide aux populations les plus fragiles. Cette action se traduit par l'accueil de toute personne ou famille rencontrant des difficultés sociales, relationnelles, éducatives, financières, psychologiques ou médicales. Il s'agit de les écouter, les orienter, réaliser un diagnostic de leur situation et prévoir, le cas échéant, un accompagnement adapté.

Des moyens et une organisation spécifiques sont dédiés à la réalisation de cette mission, compétence obligatoire des Conseils Généraux :

- 7 Espaces Solidarité territorialisés, 35 Centres médico-sociaux accessibles à toute personne jusqu'à sa retraite et 2 Espaces Insertion Nord et Sud.
- Près de 440 professionnels de métiers différents et complémentaires : assistant de service social, éducateur, conseillère en économie sociale et familiale, éducateur de jeunes enfants, puéricultrice, sage-femme, psychologue, médecin...
- 22 pôles gérontologiques dédiés aux personnes retraitées soit 68 professionnels du sanitaire et du social en contact direct avec les usagers ainsi que 5 médecins gériatres impliqués dans le soutien à domicile des personnes en perte d'autonomie.

L'animation sociale des territoires

L'animation des territoires constitue l'autre mission principale de la Direction du Développement Social des Territoires, contribuant à l'amélioration de la cohésion sociale et la solidarité entre les territoires.

Le concept de Développement Social des Territoires (DST) est conçu comme un processus d'amélioration ou de transformation sociale des territoires, construit avec le plus grand nombre d'acteurs, dans le but d'améliorer les conditions de vie des personnes et de maintenir dans notre société des populations fragilisées.

L'enjeu est donc bien de s'éloigner d'une logique de dispositifs au profit d'une logique de mobilisation des potentiels locaux. Il s'agit d'entrecroiser les notions de projet individuel et collectif, de projet politique et de projet de territoire.

L'avenir des politiques sociales est dans cette coopération renforcée avec les acteurs locaux, ce travail en réseau, ce partage d'expériences...mais aussi dans la reconnaissance de l'utilisateur en tant qu'acteur.

La Direction de l'Action Sociale de Proximité, s'est engagée de façon concrète dans cette démarche. Cela s'est traduit notamment par la mise en œuvre des projets suivants :

Les projets thématiques :

- Projets pour l'Insertion 2010-2013 sont encore en cours de mise en œuvre. Ces Projets vont être renouvelés.
- Projets Territoriaux de Prévention en faveur de l'Enfance : cette démarche partenariale, initiée en 2013 de façon expérimentale sur 2 territoires (St LOUIS et GUEBWILLER), va aboutir à des premières réalisations en 2015.

Il est prévu d'étendre la démarche à tout le département.

Chiffres clés pour 2014 :

119 971 appels entrants dans les Espaces Solidarité (112 089 en 2013)
62 070 personnes ont été accueillies dans les Espaces Solidarité (63 811 en 2013)
50 795 ont été accueillies par un travailleur social (53 739 en 2013)
10 827 RdV téléphoniques avec les usagers (10 770 en 2013).
Les travailleurs sociaux ont effectué 7 721 visites à domicile (8 360 en 2013).

Les projets de territoire :

L'ambition pour ces projets est de sortir du cloisonnement des institutions pour construire ensemble de nouvelles modalités de travail partagées au bénéfice de notre public. Cette démarche a été engagée sur 3 territoires avec une intensité particulièrement forte sur Mulhouse.

- Projet de Développement Social Intégré sur Mulhouse : 3 objectifs :
 - . Faire face à la montée en charge des difficultés sociales ;
 - . Créer un nouvel espace de travail et de construction de l'action sociale ;
 - . Renforcer la cohérence et la complémentarité des interventions.

Basé notamment sur le concept de DST, ce projet mobilise les acteurs locaux (Ville – Conseil Général mais aussi la CAF, des structures d'insertion, l'Education Nationale...) et reconnaît le territoire comme un espace de construction de l'action sociale.

Il a permis d'ores et déjà de mener plusieurs projets autour de cinq grands chantiers :

1. Apporter des réponses coordonnées à la précarité
2. Permettre le maintien des familles dans leur logement
3. Favoriser l'insertion sociale et professionnelle
4. Protéger les enfants
5. Construire un socle de valeurs, de principes d'action et de pratiques professionnelles partagés :

Ce Projet a véritablement permis de construire sur le territoire de la Ville de Mulhouse un espace de réflexion, d'échanges et de construction collective en matière d'action sociale. Les professionnels se connaissent à présent mieux, les interventions sont plus coordonnées et le service rendu globalement meilleur (sur les thématiques travaillées). De nouveaux chantiers seront investigués en 2015.

- Projet de Développement Social sur Colmar : deux thématiques commencent à être investiguées avec le CCAS de Colmar (Action sociale de proximité et Prévention des expulsions locatives) et devraient faire l'objet d'un plan d'actions dans les prochains mois.

C'est au travers de projets de ce type que nous répondrons mieux aux problématiques sociales. Nos politiques seront mieux adaptées aux réalités locales et plus dynamiques car partagées et construites avec d'autres. C'est de cette façon que nous nous engageons au quotidien dans une politique d'action sociale durable.

- **Une politique en faveur de l'éducation à l'environnement :**

Le dispositif alsacien d'Education à l'Environnement

- *Le principe de fonctionnement du dispositif*

- une structure associative régionale, l'ARIENA, qui coordonne l'action des associations d'éducation à l'environnement grâce à un financement des 3 collectivités (la Région et les 2 Départements),
- une charte régionale de l'éducation à l'environnement dont toutes les structures aidées sont signataires (engagements – éthique - qualité du travail - ...),
- un label régional de qualité : le label CINE,
- une instruction conjointe par les 3 collectivités et l'Etat des demandes de financement du réseau, via un dispositif intitulé « Appel à projets régional ».

Ce mode de fonctionnement est unique en France. Par ailleurs, le réseau associatif « environnement » alsacien est très dense, la couverture en structures d'éducation est donc exceptionnelle : jusqu'à 250 000 journées d'animation/an en Alsace et actuellement 200 000 personnes accueillies / an.

Le réseau est néanmoins plus développé dans le Haut-Rhin : offre environ deux fois plus importante par rapport à la population, soit plus de 100 000 journées/enfant/ an

- *Les moyens actuels du réseau*

Les chiffres suivants de l'actuel programme annuel de projets 2014, en €, illustrent l'implication des acteurs :

	Région	CG67	CG68	cumuls
Sensibilisation	109 486	122 390	197 450	429 326
Conception				
Projet de territoire	234 000			234 000
Dotation CINE		336 000	354 600	690 600
Dotation ARIENA	331 350	167 410	138 377	637 137
TOTAL FONCTIONNEMENT en €	674 836	625 800	690 427	1 991 063
TOTAL INVESTISSEMENT en €	9671	0	28 464	38 135

Pour la part du Département du Haut-Rhin, il convient de rajouter les investissements lourds consentis aux programmes de construction-réhabilitation des CINE dont les derniers furent l'Observatoire de la nature de Colmar (2008) et la Maison de la nature du Vieux Canal à HIRTZFELDEN (2012) dont l'activité associative a débuté en 2014 grâce à la mobilisation de toutes les forces vives locales.

Pour le Conseil Général du Haut-Rhin, l'enveloppe Education à l'Environnement 2013 et 2014 a été de 841 000 €/an en fonctionnement.

Action	Planète 68	Constat	Finalité	Bilan 2014	Etat
Sensibilisation du grand public					
Programme « Habiter Mieux » : propriétaires occupants	Action 2.1.2	L'action départementale incitant à l'isolation des logements permet des gains énergétiques importants. Cependant, des gisements importants d'économies d'énergie existent également dans le comportement et l'usage que les ménages font de leur logement. Quand ce dernier est réhabilité, il convient de valider les gains énergétiques réalisés en investissement par un usage adéquat.	Remédier à la précarité énergétique en incitant à des comportements plus sobres	L'association Caroline BINDER a accompagné 40 ménages. L'association ACTILOG a rénové 28 logements. La médiatrice énergie de l'association ACCES a mis 200 kits énergie à disposition Les ES et le CCAS de Colmar ont réalisé une information en direction de 60 ménages	☺
Numéro Unique de la réhabilitation thermique	Action 2.1.3	Il existe un grand nombre d'aides pour la rénovation thermique, de différents types (fiscales, marchandes, subventions nationales, locales, publiques ou privées, prêts bonifiés ...) chacun avec ses propres critères. Le CG68 apporte une information simple et utile sur la rénovation thermique d'un logement, en la complétant au niveau local.	Permettre aux ménages haut-rhinois de trouver la solution adaptée à leur projet de rénovation thermique Prévenir la précarité énergétique causée par le logement énergivore	Nb d'appels reçus au 30/09/2014 : 704, dont 92 % concerne strictement la rénovation thermique. Nombres de dossiers transmis aux partenaires au SHST : 181	☺
Education à l'Environnement	Action 2.1.1	Le tissu associatif alsacien dans le domaine de la sensibilisation à l'environnement permet de couvrir un très large panel de publics et de thèmes.	Education, information, sensibilisation de tous les publics, à travers l'action du réseau régional d'éducation à l'Environnement, en vue de changements de comportements individuels et collectifs en matière de protection de la nature et de l'environnement et développement durable.	72871 journées / participants soit 96000 personnes	☺

A.4. Finalité 4 : La cohésion sociale et la solidarité entre territoires et entre générations

- **La solidarité entre générations : les personnes âgées, de nouveaux défis sociétaux à relever**

Le vieillissement de la population ainsi que la conjoncture économique interrogent les dispositifs de prise en charge des personnes âgées : apporter un soutien à domicile aux personnes âgées et accompagner la perte d'autonomie constituent des enjeux forts pour les années à venir.

Anticiper ces évolutions et proposer les réponses les plus adaptées aux besoins croissants de cette population ainsi qu'à ceux, spécifiques, des personnes âgées souffrant de la maladie d'Alzheimer ou de troubles apparentés dont le nombre est en nette augmentation, sont les objectifs du Schéma Gérontologique départemental 2012 – 2016.

Aussi, sur la base de diagnostics territoriaux et à l'issue des travaux d'élaboration de cet outil d'évaluation et de programmation au service de la politique départementale, sont proposés comme orientations prioritaires :

- la mise en cohérence des actions de prévention des effets du vieillissement, entre les partenaires, avec une redéfinition du périmètre d'intervention du Conseil Général ;
- l'accompagnement des personnes âgées dépendantes afin de faciliter la fluidité des parcours et éviter les ruptures de prise en charge, avec une attention particulière pour les situations complexes ;
- la coordination des acteurs et intervenants à domicile, notamment en accompagnant le déploiement des Maisons pour l'Autonomie et l'Intégration des malades Alzheimer (MAIA) qui mettent en œuvre un mode de collaboration partenariale innovant. Depuis 2009 le Conseil Général a été porteur de 4 projets puisque une 4^{ème} MAIA a démarré en novembre 2014 sur le bassin de vie de GUEBWILLER : la MAIA Florival-Haute-Alsace ;
- l'aide aux aidants - dont le nombre va progressivement diminuer et qui sont pourtant les piliers du maintien à domicile - par le développement de nouveaux dispositifs de soutien comme l'hébergement temporaire d'urgence (HTU) en cours d'expérimentation à côté des solutions alternatives déjà existantes (hébergement temporaire, accueils de jour ou encore 39 familles d'accueil proposant 59 places pour des personnes âgées ou handicapées adultes...) ;
- l'adaptation de l'offre en établissement et particulièrement des structures dédiées aux personnes présentant des troubles sévères des fonctions supérieures, en lien avec les préconisations du Programme Régional de Santé (PRS) ;
- enfin, l'articulation des politiques du logement entre tous les acteurs de proximité ou institutionnels, et qui apparaît nécessaire pour structurer la stratégie d'adaptation du logement, essentielle pour le maintien à domicile à long terme. Ainsi pour la mise en cohérence de l'offre et de la demande de logements adaptés dans le parc social, un recensement est en cours auprès de l'ensemble des bailleurs. Des modalités d'accompagnement des personnes changeant de domicile seront proposées. Concernant l'aménagement du logement, les modalités d'aide existantes seront reconsidérées. Toutes ces actions s'inscrivent dans le schéma gérontologique 2012-2016.

Il conviendra, dans cette optique, de veiller à l'information, à la lisibilité et à l'accessibilité à l'offre de services et d'hébergement pour les personnes âgées et leur entourage ainsi qu'à garantir une équité territoriale de ces mêmes offres.

Le Conseil Général du Haut-Rhin a ainsi été partie prenante en partenariat avec celui du Bas-Rhin, l'Agence Régionale de Santé et le groupement de coopération sanitaire « alsace-esanté » de la mise en ligne, mi-décembre 2014, du service **ViaTrajectoire** permettant de consulter un annuaire des maisons de retraite et, à toute personne qui cherche une place, de s'inscrire en ligne et de suivre l'évolution de sa demande. Cette dématérialisation des dossiers d'inscription qui a pour objectif de simplifier les démarches des personnes âgées et de leurs familles, contribue parallèlement à préserver l'environnement et, à terme, le bilan carbone.

LES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP : pour une société plus inclusive

Le Conseil Général poursuit sa politique volontariste et ambitieuse pour l'autonomie des personnes en situation de handicap, en étroite liaison avec la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH). Par ailleurs, la question du handicap est présente dans tous ses champs de compétence comme à travers la mise en œuvre du Schéma Directeur d'Accessibilité des Transports.

La MDPH, acteur bien identifié grâce à ses espaces d'accueil déconcentrés sur le territoire, a pour missions de favoriser l'intégration scolaire des enfants et celle, sociale et professionnelle des adultes selon les grands enjeux de la loi « Handicap » de 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées.

Pour permettre cette intégration dans la durée, le nouveau schéma départemental des personnes en situation de handicap promeut, pour la période 2014-2016, une optimisation de l'offre existante pour faciliter les parcours de vie individuels à travers :

- le soutien des projets de vie à domicile ;
- l'assouplissement des solutions d'accueil.

Par ailleurs, le devenir des personnes handicapées vieillissantes est aussi une de nos préoccupations : la création de places en établissement s'accompagne d'une réflexion prospective, relative aux modes de prise en charge les plus adaptés pour ce public.

LA PROTECTION DE L'ENFANCE

Le Conseil Général est, de par la loi, le « chef de file » en matière de protection de l'enfance. Sa responsabilité est de protéger toujours mieux les enfants dont le développement est menacé du fait des difficultés ou des carences de leurs parents. Il définit une politique dans ce domaine en coordination avec les autorités judiciaires, tout en concertant sur les modalités pratiques avec les différents acteurs : établissements et services d'accueil d'enfants, services de l'Etat, Juge des enfants, Education nationale...

Les orientations politiques et stratégiques de la protection de l'enfance sont arrêtées dans le cadre du Schéma Départemental de Protection de l'Enfance 2012 - 2016 voté par le Conseil Général le 23 juin 2012.

Le Schéma Départemental constitue le socle de valeurs sur lequel se fonde l'action de protection de l'enfance et précise les orientations à donner aux actions et outils du service de l'Aide Sociale à l'Enfance.

Ces valeurs sont regroupées en sept domaines, qui figurent en filigrane de l'ensemble des orientations et des actions présentées dans le Schéma départemental. Elles permettent de poser les bases d'une nouvelle approche du travail social et de l'accompagnement des familles, dans le domaine de la protection de l'enfance, en lien avec les évolutions des dispositifs d'action sociale et les mutations sociétales.

1. La laïcité et le respect des usagers au cœur de la relation d'aide
2. Le Conseil Général, chef de file en matière de protection de l'enfance
3. Le caractère subsidiaire de l'intervention de l'autorité judiciaire
4. Les acteurs concourant à la protection de l'enfance : une action conjuguée fondée sur des objectifs communs et une responsabilité partagée
5. La prévention pour un repérage et une intervention en amont de la dégradation des difficultés éducatives des familles

6. La promotion d'une culture du travail avec les familles
7. Le projet pour l'enfant, vecteur d'une dynamique d'élaboration d'un plan d'aide coordonné et adapté aux besoins des enfants et des familles

Chiffres clés pour 2014 :

Mineurs confiés à l'Aide Sociale à l'Enfance : 1 544 par mois

dont notamment :

Accueil collectif : 793 par mois

Placement en famille d'accueil : 476 par mois

Mineurs suivis à domicile : 2 046 par mois

Contrats jeunes majeurs : 135 par mois

Signalement transmis par la CRIPS (Cellule de Recueillement, Informations Préoccupantes et Signalements) : 1 168 sur l'année

- **La solidarité entre les territoires : les GERPLAN, un outil intercommunal au service d'un développement durable**

Le GERPLAN constitue pour les collectivités un outil de planification volontaire et opérationnel favorisant une gestion durable de l'espace rural et périurbain.

Ce sont les structures intercommunales qui établissent puis mettent en œuvre le GERPLAN, avec l'appui technique et financier du Département, au terme d'une phase d'études préalables et d'un débat collectif qui associe à chaque étape de l'élaboration du GERPLAN, élus, agriculteurs, associations de protection de la nature et habitants.

Elles recensent ainsi les espaces d'intérêt collectif sur leur territoire, puis fixent les priorités et les préconisations de gestion adaptées à ces espaces (en cohérence avec les réglementations et les politiques en faveur de la préservation des milieux naturels et des paysages).

Pour mettre en œuvre concrètement ces propositions de gestion, non obligatoires, des cartes d'action sont établies à une échelle opérationnelle (1/5000^e) ; un recensement des outils d'aménagement les plus adaptés au contexte, ainsi que des financements potentiels, est réalisé.

Les objectifs

Les propositions de gestion du GERPLAN peuvent servir de référence en matière d'aménagement du territoire. Par exemple, elles peuvent être intégrées à la révision des Plans Locaux d'Urbanisme (PLU), ou servir de guide à des travaux d'aménagement foncier.

En tant que recueil de préconisations, le GERPLAN a vocation à servir de guide et à coordonner toutes les actions d'aménagement « classique » sur le territoire (mesures agri-environnementales, révision des Plans d'Occupation des Sols (POS) et PLU, travaux subventionnés par le Conseil Général dans les domaines de l'agri-environnement et de l'environnement, etc.).

Il permet également de développer des outils d'intervention originaux, adaptés au contexte local de la structure intercommunale.

Enfin, le GERPLAN permet de mobiliser tous les acteurs et ouvre un espace de dialogue entre les agriculteurs, les élus et les habitants en engageant une réflexion sur l'utilisation de l'espace, les enjeux liés à sa gestion et à son avenir.

Le GERPLAN vise ainsi à devenir un document cadre, en organisant les interventions des différents acteurs sur l'espace rural et périurbain. Un moyen de réinvestir le champ local et de responsabiliser tous ses acteurs, face aux politiques nationales ou européennes.

- **Le bilan à fin 2014**

- Quantitatif

25 structures intercommunales, sur les 26 que compte le Département du Haut-Rhin, se sont engagées dans la démarche ;

363 communes sur les 377 du territoire haut-rhinois sont concernées ainsi que 4 communes allemandes dans le cadre du GERPLAN transfrontalier ;

23 plans d'actions sont validés ;

835 actions ont été menées par des acteurs différents : structures intercommunales, communes, associations, agriculteurs, groupement d'agriculteurs, particuliers, entreprises ;

5 grandes thématiques se dégagent de ces réalisations, qui participent toutes aux cinq finalités du développement durable telles que mentionnées dans le code de l'environnement :

- préservation du patrimoine naturel, de l'eau et de la biodiversité,
- amélioration du cadre de vie et du paysage,
- prévention des problèmes érosifs et hydrauliques,
- soutien à l'agriculture locale,
- développement d'un bon climat socio-économique ;

8 postes d'animateurs GERPLAN sont co-financés par le Département, véritables chevilles ouvrières des structures intercommunales et relais entre échelles locale et départementale ;

17 M€ ont été dépensés en 10 ans pour le financement des diagnostics, des postes d'animateurs et de la mise en œuvre des actions dont 7,6 M€ par le Conseil Général du Haut-Rhin.

- Qualitatif

- *Un dialogue renoué et des liens sociaux créés*

Grâce au GERPLAN, les structures intercommunales bénéficient au plus près de leurs préoccupations territoriales, d'un espace de dialogue, d'échanges et de construction avec les acteurs locaux. Ces liens se tissent au fil du temps à travers la concertation menée lors de l'élaboration des plans d'actions, les actions de communication et de promotion de la production et de la consommation locales, les actions de sensibilisation à l'environnement et de connaissance de son territoire.

La démarche GERPLAN engendre ainsi une connaissance et une reconnaissance des acteurs locaux entre eux, qui transcendent les clivages traditionnels et génèrent une dynamique de projet autour d'un territoire partagé.

- *Des partenariats actifs*

Au-delà des liens noués localement, des partenariats se sont construits entre acteurs de l'aménagement du territoire : structures intercommunales, Communes, Associations, Chambre d'Agriculture, Syndicats agricoles, Département, organismes institutionnels (Direction Départementale des Territoires (DDT), Agence Régionale de Santé (ARS)).

- *Une politique départementale environnementale et agricole cohérente*

Auparavant, aucun plan global d'action environnementale et/ou agricole n'existait pour le Département. Dès lors, le Conseil Général était amené à subventionner différents projets au fil de l'eau, sans avoir pu au préalable en analyser la pertinence.

Le GERPLAN est avant tout une politique originale où les besoins des territoires sont analysés par et avec les acteurs locaux dans le cadre d'une grille départementale. Grâce à la démarche GERPLAN, le Département dispose d'un plan départemental rassemblant toutes les actions en matière d'environnement et d'agriculture, permettant d'une part de maîtriser les coûts et les programmations, d'autre part de communiquer sur ces actions.

- *Une démarche reconnue*

Pour sa démarche GERPLAN, le Département du Haut-Rhin a bénéficié de 365 900 € d'aide sur la période 2001-2005, au titre du programme européen Interreg III b « Sustainable Open Space » (pour le maintien des espaces ouverts durables).

Il a reçu également en 2004 un prix de reconnaissance de la Fondation de France dans le cadre de son programme « Ensemble pour gérer le territoire ».

Les sollicitations sont également nombreuses de la part d'autres collectivités françaises, d'écoles (INET, UHA, ENSAIA, INFOMA, INSA, Institut Eco-conseil, lycées agricoles, etc.), de particuliers, d'associations, pour des interventions ou l'obtention d'informations sur la démarche.

Action	Planète 68	Constat	Finalité	Bilan 2014	Etat
Actions en lien avec les territoires de Vie					
Démarche GERPLAN	Action 2.4.1	Les conflits d'usage sur les espaces ruraux et périurbains n'ont pas disparu. Les collectivités locales aspirent à une gestion sereine de ces conflits. Pour y aboutir, la connaissance des enjeux collectifs et la concertation restent à développer.	Favoriser une gestion concertée et collective des espaces ruraux et périurbains par la mise en œuvre de programmes opérationnels définis par les EPCI en lien avec les acteurs locaux et les partenaires institutionnels et la contractualisation par des GERPLAN.	25 EPCI engagées sur 26, soit 363 communes sur 377 40 actions engagées en 2014 soit 275 000 € accordés	😊
Incitation à une gestion des déchets préservant les ressources	Action 2.4.2	Incitation à intervenir notamment à deux étapes du traitement des ordures : d'abord, en limitant leur production pour économiser les ressources comme l'énergie nécessaire à la fabrication initiale (éco-conception) ou au travers d'éco-gestes citoyens, puis à un recyclage maximum des matériaux.	Déploiement d'un programme Départemental de Prévention (PDP) des déchets pour diminuer de 10 % la production des déchets d'ici 2024. Développer le recyclage et le compostage/méthanisation pour aboutir à 65 % de valorisation matière d'ici 2024 Développer la valorisation énergétique des déchets résiduels, notamment les Déchets d'Activités Economiques (DAE) encore enfouis en décharge, au travers de la fabrication de Combustibles Solides de Récupération (CSR)	2 actions sur la prévention des déchets : « Le Pain, n'en perdez pas une miette » et petit manuel des ressources au jardin, 39 opérations subventionnées	😊

Action	Planète 68	Constat	Finalité	Bilan 2014	Etat
Actions en lien avec les territoires de Vie					
Un urbanisme qui respecte les équilibres	Action 2.4.3	Le CG68 émet un avis lors de chaque élaboration de PLU ou de SCOT dans un contexte où la réalité climatique impose de réduire l'impact des bâtiments et des déplacements.	Inciter à la prise de conscience des impacts énergétiques de l'artificialisation des terres	Participation à 12 réunions en tant que PPA Contribution active à une moindre consommation d'espace Pas d'aide spécifique pour les PLUI	☹

A.5. Finalité 5 : La dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

- Le domaine de l'Eau

En assainissement, en plus du conseil sur l'optimisation des consommations énergétiques (l'aération, la recirculation et la déshydratation des boues sont les postes énergivores des stations d'épuration classiques à boues activées), l'effort du Service d'Assistance Technique aux Exploitants de Station d'Épuration (SATESE) porte sur la promotion de traitements tertiaires naturels, sans besoins énergétiques supplémentaires.

En 2014, dans le cadre de la lutte contre le changement climatique, l'effort de réflexion a porté, grâce à la révision du plan départemental de collecte et de traitement des déchets, sur les filières boues valorisant les gaz à effet de serre (digestion, méthanisation...), ou consommant peu d'énergie (compostage sur lits plantés de roseaux, presses à vis pour la déshydratation des boues en lieu et place des centrifugeuses nettement plus consommatrices d'électricité).

En matière d'eau potable, le SATEP a rédigé un Carnet de Bord diffusé à l'ensemble des communes ou syndicats exploitant en régie leurs installations. Ce document incitait, avant l'obligation réglementaire, à une gestion patrimoniale et notamment au suivi et à l'amélioration des rendements des réseaux, pour éviter le gaspillage des ressources et de l'énergie en cas de pompage. En 2015, une nouvelle campagne de sensibilisation des collectivités sera axée sur la nécessaire connaissance des réseaux ; des outils spécifiques en lien avec le SIG départemental ont été mis à leur disposition.

Par ailleurs, les schémas d'interconnexion développés par le service visent tous la mutualisation des ressources en cas de pénurie, de manière à éviter des redondances en matière de sécurisation qualitative ou quantitative.

- L'agriculture

En complément de son investissement très important (750 000 €/an) en faveur des Mesures Agri-Environnementales Territorialisées (MAET), le Département soutient également fortement les filières courtes au travers de différents points de vente collectifs et informations mis en place dans le cadre des GERPLAN (50 000 € / an) et par l'intermédiaire de l'abattoir départemental, permettant aux éleveurs de faire abattre leurs bêtes à proximité de leur exploitation et de les faire découper, pour réaliser une vente directe ou dans les commerces locaux. En 2014, plus de 2 000 usagers ont fait appel aux services de l'abattoir.

Enfin, le Département soutient la construction ou la rénovation des bâtiments d'élevage et leur insertion paysagère dans le cadre du Plan de Modernisation des Bâtiments d'Élevage (PMBE), avec un soutien annuel de plus de 200 000 €. 10 bâtiments ont été aidés par le Département en 2014.

- **Concilier développement avec gestion des risques et préservation de l'environnement**

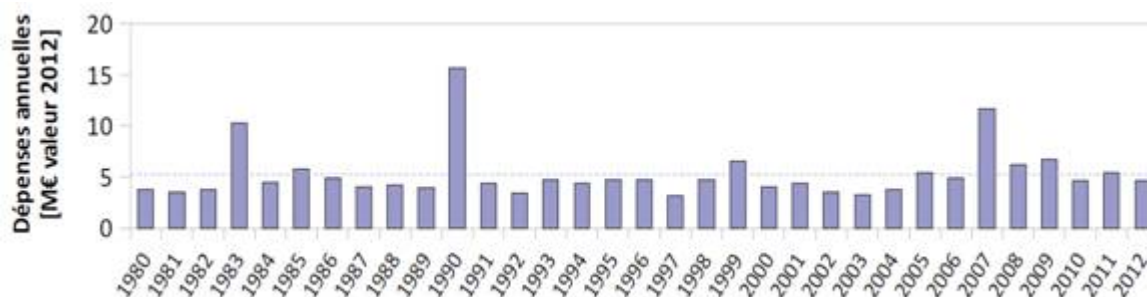
Les investissements du Département dans l'aménagement des rivières visent à gérer au mieux l'espace disponible dans un territoire densément peuplé (plus de 400 hab/km² dans les fonds de vallées et la plaine). Ainsi, la préservation de corridors écologiques et de zones de mobilité pour le cours d'eau vise à atteindre le meilleur potentiel de biodiversité, tout en permettant le maintien d'une activité agricole viable, le développement des activités économiques et la protection des personnes et des biens. La forte implication du Département dans la gestion des risques a permis la mise en place d'une importante cartographie des zones inondables qui ne sont plus constructibles.

Les ouvrages de protection contre les crues permettent aux entreprises de se développer en sécurité, ce qui rassure les investisseurs et permet de maintenir, voire de créer des emplois localement. Il en va de même des habitats qui sont sécurisés dans des zones clairement cartographiées dans les Plans de Prévention du Risque Inondation (PPRI).

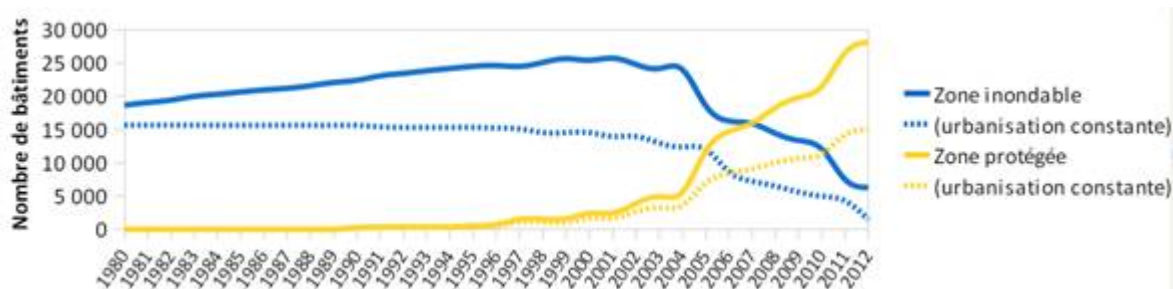
Evaluation de la politique aménagement des rivières du Département depuis 1980

Un bilan évaluatif de la politique d'aménagement des rivières depuis les années 1980 a été réalisé en 2014.

Le travail a consisté en une recherche dans les archives du Conseil Général et des Syndicats Mixtes de Rivières depuis 1968. Cela a permis d'estimer que le Département et les Syndicats ont consacré 170 M€ (valeur 2012) en 30 ans, soit un investissement moyen d'environ 5 M€ par an de 1980 à 2012. Seules 3 années se démarquent de cette moyenne : 1983 et 1990, marquées par des crues importantes et plus récemment 2007 avec les aménagements de protection contre les inondations de l'Euroairport.



L'analyse de l'efficacité de la politique s'est principalement intéressée à l'évolution du nombre de bâtiments en zone inondable. Les données cadastrales ont été utilisées pour reconstituer l'évolution du bâti, année par année, au regard de l'évolution des digues de protection. On peut ainsi estimer qu'au début de la politique il y avait environ 15 000 bâtiments en zone inondable pour une crue centennale et qu'aujourd'hui il n'y en a plus que 5 000. En tenant compte de l'évolution de l'urbanisation ces 30 dernières années, il apparaît que plus de 25 000 bâtiments sont protégés par des digues construites ou renforcées depuis le début des années 2000.



Lorsqu'on fait une estimation des dommages potentiels en cas d'inondation, on constate que les aménagements réalisés permettent de réduire sensiblement le coût des inondations par rapport à la situation antérieure. Le bilan économique (analyse coût-bénéfice) est positif puisqu'il est estimé à 45 M€ par an.

		Coûts	Bénéfices
Analyse ponctuelle en cas de T ₁₀₀	Investissements (1980-2012)	- 170 M€	
	Dommages directs	- 170 M€	
	Dommages évités		+810 M€
	<u>Différence</u>	+ 450 M€	
Coût Moyen Annuel (CMA)	Montant annuel moyen d'investissement	- 5M€/an	
	CMA de dommages directs	- 30 M€/an	
	CMA de dommages évités		+ 80 M€/an
	<u>Différence</u>	+ 80 M€/an	

Le Département a également mis en place un dispositif performant de surveillance et de prévision des crues pour anticiper les crues jusqu'à 10 jours en avance et permettre une meilleure gestion des crises. Ces prévisions sont accessibles à tous sur Internet pour que chacun puisse prendre les mesures utiles à la protection de ses proches et de ses biens.

- **Des critères environnementaux et sociaux dans les marchés publics**

Depuis plusieurs années, à l'occasion de la passation des marchés de travaux, de fournitures et de services, la mise en œuvre de critères environnementaux pour juger et sélectionner les meilleures offres des entreprises permet d'inciter et de favoriser le recours à des techniques innovantes et respectueuses de l'environnement.

Dans les documents de la consultation (règlement de la consultation, Cahier des clauses administratives particulières ou Cahier des clauses particulières) il est demandé aux entreprises de remettre, à l'appui de leurs offres, un volet contractuel sur les mesures qu'elles s'engagent à mettre en œuvre lors de l'exécution des travaux. Les points sensibles du chantier sont identifiés et doivent faire l'objet de propositions de la part des entreprises avec possibilité de présenter des variantes. Des clauses relatives à la provenance, à la qualité et à la prise en charge des matériaux et produits ont ainsi été mises en place dans les Cahiers des Clauses Administratives Particulières (CCAP). La réutilisation et le recyclage des produits sont fortement encouragés. S'agissant de travaux dans les rivières ou aux abords, une clause relative à la protection de la nappe phréatique et de la rivière est introduite dans les CCAP.

De plus, dans les marchés de transports terrestres réguliers de voyageurs, une clause environnementale a été intégrée dans le CCAP et reprise dans le Règlement de Consultation (RC) pour mémoire. L'éco-conduite a également été introduite. La clause environnementale indique que chaque candidat présentera des solutions technologiques et organisationnelles qu'il met en œuvre pour limiter l'impact de son activité sur l'environnement. Ces éléments sont retranscrits dans le descriptif détaillé de lutte contre les polluants (EEV, SCR, additif, filtre...), ou de la norme de la motorisation dans le cadre du mémoire technique.

Le Service de la Commande Publique insère aussi des dispositions particulières à l'achèvement du chantier, notamment s'agissant de la gestion des déchets de chantier, par le biais du Schéma Organisationnel de Gestion et d'Élimination des Déchets (SOGED) ou du Schéma Organisationnel du Plan d'Assurance Environnemental (SOPAE). A titre d'exemple, les enfouissements sauvages, les incinérations sur site, le stockage de carburant et d'huile, la vidange ou l'entretien d'engins de chantier sur la zone de chantier ou dans des installations de chantiers sont interdits dans les CCAP.

Certains marchés comprennent également des clauses de performance en matière d'insertion professionnelle des publics en difficultés. Les achats mutualisés à la fois au sein de la collectivité (pour plusieurs services) et avec d'autres collectivités sont favorisés.

Bilan chiffré :

52 marchés avec clauses environnementales (SOPAE, SOPAQ, SOSED, SOGED, performance en matière de protection environnementale, respect de la norme environnementale...).

3 marchés avec clauses sociales

3 groupements de commandes entre le Conseil Général du Bas-Rhin et le Conseil Général du Haut-Rhin

1 groupement de commandes entre le Général du Haut-Rhin, le SDIS et 51 collèges

Action	Planète 68	Constat	Finalité	Bilan 2014	Etat
Soutien à l'amélioration thermique					
Soutien à la construction ou la réhabilitation des bâtiments d'élevage	Action 2.2.5	Bâtiments non fonctionnels, quelquefois ne répondant pas encore aux normes de conditions de bien être animal ou de stockage des effluents d'élevage Risque de construction de bâtiments métalliques non intégrés dans le paysage et n'utilisant pas de matériaux renouvelables	Contribuer à la modernisation des bâtiments d'élevage par le biais de subventions aux éleveurs, afin de pérenniser les exploitations agricoles, renforcer leur performance et assurer leur rôle de gestion équilibrée des territoires (maintien des surfaces en herbe, lutte contre l'érosion, circuits courts ...)	Nb de bâtiments construits ou réhabilités :10 bâtiments pour 116 884 € HT	😊

Action	Planète 68	Constat	Finalité	Bilan 2014	Etat
Actions en lien avec les territoires de Vie					
Développer et soutenir la consommation de produits issus de l'agriculture locale (auprès des habitants, des scolaires)	Action 2.4.4	La démarche GERPLAN menée depuis 2000 par le Département vise à maintenir des paysages et un cadre de vie de qualité, ainsi qu'une agriculture de proximité viable économiquement. La vente directe de produits par les agriculteurs répond à ces objectifs, d'où son soutien, la recherche de débouchés et la sensibilisation menée auprès de différents publics.	Faire prendre conscience aux consommateurs de l'intérêt de manger local et développer ainsi le tissu économique afférent	« Un fruit, un légume, une saison ! »®, « Je mange local, c'est trop génial ! », soutien et promotion de vente directe, de marchés paysans, d'AMAP, de magasins de producteurs, soutien aux points de vente collectifs, de sites de vente en ligne (www.manger-fermier.fr), site CG68 www.maferme68.fr	😊

B. L'ACTION DE L'ADMINISTRATION DEPARTEMENTALE AU REGARD DES 5 FINALITES DU DEVELOPPEMENT DURABLE

B.1. Finalité 1 : la lutte contre les changements climatiques – Maîtrise de l'Energie

- *La Maîtrise de la Demande d'Energie (MDE) dans le patrimoine bâti*

La MDE dans les bâtiments passe par l'adoption d'un standard de performance énergétique élevé, de type BBC, pour les constructions neuves et les grosses rénovations, mais aussi par des mesures d'améliorations ponctuelles de l'isolation de l'enveloppe des bâtiments et/ou de la performance des équipements techniques, dont le cumul permet des économies d'énergie substantielles. Ces économies d'énergies diffuses peuvent être mesurées au travers des Certificats d'Economie d'Energie (CEE) auxquels elles donnent droit. Ainsi, le Département a réalisé plus de 45,4 gigawatt-heure (1 gigawatt-heure = 1 000 000 kilowatt-heure) d'économies au travers d'actions sur son propre patrimoine ou au travers de subventions éco-conditionnées sur les 5 dernières années.

Il a été décidé de réaliser un diagnostic énergétique du patrimoine bâti du Département : les économies d'énergie dans le bâtiment existant ont en effet d'ores et déjà été identifiées comme la piste la plus prometteuse et la plus immédiatement opérante. Ce diagnostic en cours qui donne déjà une vision complète de la consommation énergétique de l'ensemble des bâtiments départementaux, permettra également d'identifier les gisements d'économies énergétiques et financières et de mettre en œuvre rapidement les mesures les plus légères pour diminuer les charges énergétiques et de prioriser les interventions plus lourdes. Ce diagnostic, dont une première phase a été réalisée en 2013, permet de compléter le Bilan Carbone demandé par la loi Grenelle 2 et surtout a fortement contribué à l'établissement du Plan Climat préconisé par cette même loi. Les mesures correctives de maîtrise de l'énergie qui seront prises suite au diagnostic sont de nature à générer des économies d'énergie et de frais de fonctionnement, permettant ainsi de s'inscrire, à court et moyen terme, dans un cercle vertueux.

Face aux enjeux environnementaux et économiques et dans le cadre du projet d'optimisation énergétique de l'Hôtel du Département, différents travaux ont été réalisés en 2014 au vu du diagnostic effectué en 2013, il s'agit de :

- Optimisation du taux d'air neuf dans le hall d'accueil en réduisant le débit d'air neuf au minimum nécessaire en ajustant au mieux les débits de renouvellement d'air en fonction de l'occupation des locaux grâce à la sonde de pollution.
- Fonctionnement en FREE COOLING des centrales de traitement d'air. Utilisation des centrales d'air en tout air neuf en période estivale de nuit pour décharger le bâtiment de la chaleur accumulée en journée, et refroidissement du bâtiment par ventilation en utilisant l'énergie gratuite de l'air extérieur lorsque celui-ci présente une température inférieure à la température intérieure. Arrêt des centrales de traitement d'air en période d'inoccupation du bâtiment.
- Elévation de la consigne de température de 2°C pour la climatisation.
- Remplacement des ballons de production d'eau chaude sanitaire par des ballons thermodynamiques avec récupération de chaleur sur l'air ambiant pour bénéficier de la température élevée de l'air dans le local de chaufferie.

- *La maîtrise de l'énergie dans les déplacements du Conseil Général*

- Le Parc automobile :

A l'occasion du renouvellement du marché de « Locations Longue Durée », le parc automobile du Conseil Général a été réduit de 10 véhicules supplémentaires en 2014. La flotte a ainsi été diminuée de 30 véhicules depuis février 2012 et se stabilise à 259 unités au total. Parallèlement, un logiciel de réservation en ligne favorisant le covoiturage et les voitures électriques a été mis en place en 2014.

Le kilométrage parcouru annuellement par le parc automobile, qui s'établissait à environ 4 M km en 2009, s'établit désormais aux environs de 3,6 M km, grâce à différentes actions mises en place (visioconférence, covoiturage).

A noter que 16 véhicules électriques ont été intégrés à notre flotte avec une très faible émission de CO₂ au km.


- Dans le cadre de sa mission en faveur du développement de la lecture publique, la Médiathèque Départementale assure la diffusion des divers supports (livres, CD, DVD,...) sur l'ensemble des territoires ruraux grâce aux Médiabus qui sillonnent les routes haut-rhinoises à longueur d'année. Diverses formations ont été suivies par les chauffeurs de ces véhicules afin de les sensibiliser aux enjeux environnementaux de leur mode de conduite et de les faire contribuer ainsi aux efforts réalisés par le Conseil Général dans ce domaine.

Au lieu d'acheter un nouveau véhicule, un Médiabus a bénéficié de la rénovation complète de sa carrosserie et repart pour plusieurs années de circulation dans les villages du département.

- *Les plantations d'arbres*






Dans le cadre des GERPLAN, le Département soutient la création de vergers (26 créés - 1 585 fruitiers hautes tiges et 2 594 arbustes), leur préservation (15 opérations de plantation - 824 fruitiers et 3 879 arbustes), la plantation de haies (516 arbres et 4 788 arbustes), les commandes groupées de fruitiers et d'arbustes (13 opérations pour 3 300 fruitiers et 7 252 arbustes distribués). Il a également distribué gratuitement aux Haut-Rhinois 43 000 fruitiers hautes tiges et 10 500 arbustes dans le cadre de l'opération Sainte-Catherine depuis 2001.

De même, environ 5 000 arbres ont été plantés en 2014 le long des rivières haut-rhinoises et le Département gère 19 500 arbres le long des routes départementales et 8 700 dans les collèges, ainsi que 800 km de ripisylve et 665 ha de forêts certifiées.

Action	Planète 68	Constat	Finalité	Bilan 2014	Etat
Moyens logistiques des services départementaux					
Réduction de la surface des locaux	Action 1.2.2	Les locaux occupés par les services départementaux présentent de grandes disparités dans les niveaux d'équipement liés à la date de la dernière réhabilitation, aux modalités d'accueil du public, aux surfaces disponibles ... Actuellement, environ 60 000 m ² sont chauffés soit 6 M€/an (nettoyage y compris).	Optimiser la surface des locaux occupés par nos services pour améliorer la qualité de service, réduire les impacts sur l'environnement et les coûts de fonctionnement.	Mise en place de groupes de travail et projet de regroupement Réduction de 100 m ² aux archives (numérisation de documents) Réhabilitations en cours	

Action	Planète 68	Constat	Finalité	Bilan 2014	Etat
Moyens logistiques des services départementaux					
Rationalisation de l'éclairage des bureaux et bâtiments	Action 1.2.3	Les budgets d'éclairage de la collectivité sont très importants or l'intensité lumineuse est souvent trop importante et certains bâtiments restent éclairés toutes les nuits sans nécessité impérative.	Réduire l'impact environnemental de l'éclairage Réduire la facture d'électricité liée à l'éclairage et le coût de maintenance des installations	Extinction de tous les éclairages extérieurs à 23h00 Utilisation de blocs à LED Diminution des factures de 1M€ en 5 ans	☺
Rationalisation des moyens d'impression	Action 1.2.4	653 équipements d'impression sont connectés au réseau informatique dont 88 photocopieurs. Cet ensemble génère une consommation annuelle de 4,8 millions de feuilles de papier.	Réduire l'impact environnemental des matériels d'impression	Réduction sur 330 matériels d'impression (55% du parc) : économie de 12% du volume des cartouches d'encre	☺
Extinction automatique des postes informatiques	Action 1.2.5	On estime que près de 15% des 1 800 postes informatiques utilisés par les agents restent allumés le soir ou le week-end, soit de l'ordre de 270 ordinateurs, soit une dépense annuelle cumulée de 10 000 € correspondant à près de 100 MWh.	Alléger l'impact énergétique du parc informatique de la collectivité en automatisant l'extinction à distance des postes de travail à 21h, et par voie de conséquence, diminuer la facture d'électricité	Mise en oeuvre de l'extinction automatique depuis le 20 janvier 2014	☺
Parc automobile et cycles	Action 1.2.9	4 millions de km parcouru en 2012 parcouru par le parc automobile départemental qui a été amélioré : baisse du nombre global de véhicules, révision à la baisse des types de véhicules, intégration de 16 véhicules électriques. parc de vélos, dont certains sont électriques.	Rendre chaque kilomètre parcouru par le parc automobile plus performant en matière de pollution et de coût	Plan de formation en cours pour l'écoconduite Nb total de km en diminution	☺
Plan de déplacement de la collectivité	Action 1.2.10	Pour exercer leurs missions, les 2400 agents de la collectivité parcourent annuellement près de 5,5 millions de km, dont 3,65 avec des véhicules de service légers (voitures et fourgons, mais hors engins) et 1,8 avec leurs véhicules personnels. Les véhicules de service consomment environ 420 000 litres de carburant par an, auxquels s'ajoutent les carburants des véhicules personnels.	Développer de nouvelles pratiques afin de favoriser l'usage de modes de transport alternatifs à la voiture.	Challenge « Au boulot à vélo » en mai 2014 Promotion de la visioconférence Promotion des véhicules électriques Promotion du covoiturage	☹

Action	Planète 68	Constat	Finalité	Bilan 2014	Etat
Gestion des routes et pistes cyclables					
Enrobés tièdes pour les chaussées	Action 1.4.2	L'usage d'enrobés bitumineux à chaud, mis en œuvre à des températures élevées (140 - 160° C), constitue la pratique la plus courante pour la réalisation de chaussées, que ce soit en aménagement neuf ou en entretien. Les enrobés tièdes (diminution de 40 à 60° C de la température de fabrication) offre de nombreux avantages.	Réduire la consommation énergétique de la production ; Limiter l'empreinte environnementale (GES) ; Améliorer les conditions d'usage sur les chantiers, tant pour les opérateurs que pour les riverains.	La technique a été intégrée aux marchés d'entretien. Il reste à la mettre en œuvre dès que la technique le permettra.	☹
Optimiser la consommation des engins de travaux	Action 1.4.4	La consommation annuelle des engins d'entretien routier est d'environ 500 000 litres de gazole, représentant à eux seuls plus de 10 % des GES émis par la collectivité, y compris les bâtiments des collèges.	Préserver les ressources naturelles Diminuer les émissions de GES	Action non démarrée	👉
Réduction de l'éclairage hors agglomération	Action 1.4.6	La consommation électrique, les frais d'abonnement et les coûts de maintenance liés à l'éclairage public des RD hors agglomération pèsent pour plus de 150 000 € sur le budget de fonctionnement. Une réflexion est engagée sur l'utilité de l'éclairage des voies et sur sa véritable plus-value en terme de sécurité routière.	Réduire de 75 % la consommation électrique liée à l'éclairage Réduire les coûts d'entretien des équipements routiers	Nombres de candélabres éteints : 387 (sur 16 sites) Nombres de candélabres déposés : 59 Nombres de candélabres modernisés : 23	😊
Performance énergétique des bâtiments départementaux					
Rénovation des immeubles départementaux	Action 1.5.1	Les bâtiments occupés par les services départementaux ont été érigés à toutes les périodes. Ils comptent aussi bien des sites « historiques » que des collèges de type « industriel » ou quelques sites récents aux normes énergétiques les plus actuelles. Ils renferment divers gisements d'économie d'énergie à exploiter.	Optimiser les consommations de fluides et émissions de GES en agissant sur les caractéristiques des immeubles et de leurs équipements de chauffage et de climatisation. Dégager une priorisation des réhabilitations à mener appuyée sur des temps de retour sur investissement intéressants. Généraliser le suivi énergétique permanent de chaque bâtiment.	Amélioration de l'enveloppe et des équipements thermiques de 7 collèges pour un montant total HT de 2,06 M€	😊
Gestion énergétique des collèges	Action 1.5.2	Les GES produits par les collèges comme leurs consommations énergétiques représentent près de 80 % de ceux de l'ensemble de la collectivité départementale, autres bâtiments et transports compris. Ces installations comme leur pilotage sont de plus en plus complexes.	Optimisation du suivi des prestataires de maintenance des installations de chauffage froid et électriques Anticipation de la disparition des tarifs réglementés par la mise en place d'achats groupés pour l'approvisionnement en énergie	Procédure du groupement d'achat gaz CG68, collèges et SDIS en cours, marché opérationnel le 01/02/2015	☹

Action	Planète 68	Constat	Finalité	Bilan 2014	Etat
Performance énergétique des bâtiments départementaux					
Sensibilisation des utilisateurs des collèges	Action 1.5.3	Les utilisateurs des collèges, enseignants, personnel de direction et personnel de maintenance TOS ne sont pas suffisamment sensibilisés aux impacts énergétiques de leurs comportements (ouverture des fenêtres des salles de classes mal gérée, coupures et ventilation mal gérées, équipements informatiques non arrêtés...).	Optimisation du fonctionnement des installations durant l'occupation et gestion rigoureuse de tous les équipements durant l'inoccupation.	Réunion à programmer en 2015 (rappel calendrier : début de mise en œuvre 2015)	
Mutualisation des CEE	Action 1.5.4	Les Certificats d'Economie d'Energie (CEE) sont un dispositif qui vise à stimuler les opérations diffuses d'isolation des bâtiments et de recours aux énergies renouvelables. Le CG68 (qui a déjà valorisé 45 GWh soit 200 000 € sur la période 2006-2010) propose la mise en place d'un outil de mutualisation à des CEE, ainsi qu'un comparateur internet de primes CEE.	Collecter et valoriser plus aisément les CEE du CG68 et des EHPAD Mutualiser les CEE des collectivités haut-rhinoises Permettre aux particuliers et aux collectivités d'estimer la valeur de certaines opérations grâce au site comparateur de CEE	Etude des principales solutions techniques de mutualisation Montage administratif identifié concernant le cas des EHPAD Site internet comparateur de CEE mis en production en Juin 2014	
Production d'énergie en régie et sur propriétés départementales					
Microcentrales hydroélectriques sur les canaux et barrages	Action 4.1	Le Canal du Rhône au Rhin déclassé et les barrages départementaux présentent un potentiel de production d'hydroélectricité à valoriser.	Produire de l'hydroélectricité en régie à partir d'ouvrages départementaux existants et non exploités aujourd'hui à cette fin.	3 écluses du canal ont été équipées à l'été 2014 Etudes de faisabilité en cours sur les barrages de KRUTH WILDENSTEIN et de la Lauch au deuxième semestre 2014	
Installations photovoltaïques sur des bâtiments départementaux	Action 4.2	Moins de 4 % des 38.450 m ² de toits départementaux sont équipés de panneaux photovoltaïques, soit 1.500 m ² , ce qui correspond à une puissance estimée à 6 MW et à une production électrique de 6 GWh/an (recette potentielle de 700 000 €/an).	Produire de l'énergie électrique solaire en régie	Etude du potentiel d'équipement photovoltaïque des toitures des bâtiments CG68 en consommation	
Régie simple d'électricité	Action 4.3	Obligation réglementaire de créer un budget annexe pour pouvoir vendre l'énergie produite en régie (panneaux photovoltaïque, turbines hydroélectriques, pompage turbinage...).	Permettre la vente à EDF de l'électricité produite en régie	Régie créé en 2014 sous forme de SPIC Etude de faisabilité de pompage turbinage en cours	

Action	Planète 68	Constat	Finalité	Bilan 2014	Etat
Production d'énergie en régie et sur propriétés départementales					
Fermes solaires sur des propriétés départementales	Action 4.4	La collectivité dispose de surfaces (friches industrielles et toitures de bâtiments), qui peuvent convenir à l'installation de fermes solaires sur environ 25 ha.	Proposer à des investisseurs, de telles surfaces pour l'installation de panneaux photovoltaïques	Lancement d'un appel à projets en janvier 2014 : 2 candidats ont répondu	☹

B.2. Finalité 2 : La préservation de la biodiversité, la protection des milieux et des ressources

- Une politique de la maîtrise foncière au service de la biodiversité

Au travers de sa politique en faveur des espaces naturels sensibles (ENS), le Département a acquis 1 570 ha de milieux naturels dont notamment 665 ha de forêts qui ont obtenu la certification « FSC » (Forest Stewardship Council). Ce label international est une reconnaissance du caractère responsable et durable de la gestion de la forêt, sur le triple plan environnemental (respect de la biodiversité, etc.), social (droit des travailleurs forestiers, etc.) et économique (viabilité économique). Ces forêts sont également certifiées « Plan European Forest Conservation » (PEFC) ; le Département a adhéré au réseau PROSYLVA (promotion d'une sylviculture irrégulière, continue et proche de la nature). De surcroît, une procédure de demande classement en Réserve Biologique Mixte (Réserve Biologique Intégrale et dirigée) à été engagée en fin 2013, sur les sites du SEEWAND et de la Haute-Bers.

La quasi-totalité des terrains (hors forêts) bénéficie d'un plan de gestion permettant de mettre en œuvre des pratiques compatibles avec les objectifs écologiques assignés, soit par le Conservatoire des Sites Alsaciens, soit en régie. Des inventaires et des relevés scientifiques sont effectués régulièrement afin d'assurer un suivi fin de l'évolution de ces milieux remarquables ; en 2014, un inventaire écologique a été réalisé par un bureau d'études spécialisé sur l'ancienne carrière de ROUFFACH-WESTHALTEN en vue d'actualiser le plan de gestion du site. Des travaux d'amélioration d'accès au site et d'information au public ont également été réalisés en 2013-2014 à ALTENACH, TAGOLSHEIM, URBES et ROUFFACH-WESTHALTEN. La poursuite de la valorisation des sites « Nature » propriétés du Département se poursuivra en 2015 sur les sites d'ALTENACH/ST ULRICH, URBES et ROUFFACH-WESTHALTEN.

Le travail de prospection se poursuit avec les communes (notamment dans le cadre des GERPLAN) pour la définition de nouveaux périmètres d'ENS qui permettraient à terme d'augmenter la superficie des terrains à intérêt écologique bénéficiant d'une maîtrise foncière publique. En 2014, un second périmètre ENS a été mis en place sur la commune de BARTENHEIM et pour 2015, une zone de préemption ENS devrait voir le jour sur la commune de RIXHEIM.

- Le patrimoine arboré

La Collectivité départementale mène en direct et soutient de nombreuses actions pour maintenir, voire valoriser, le patrimoine arboré haut-rhinois :

- guide des arbres remarquables : afin de mieux faire connaître et apprécier la richesse du patrimoine arboré du département, un inventaire des arbres les plus vieux, les plus beaux, les plus grands, les plus insolites... a été réalisé en interne. Une sélection des plus remarquables d'entre eux a permis d'éditer, en 2006, un guide qui vise à sensibiliser le grand public à leur beauté et offre à tout un chacun la possibilité d'aller les découvrir. Une réédition fortement enrichie a été publiée en fin 2011 et rencontre un franc succès en librairie. A ce jour plus de 2.500 exemplaires de cet ouvrage ont été vendus.
- de nombreuses actions locales sont soutenues par le Département pour la conservation et la plantation de haies et de vergers traditionnels hautes tiges notamment dans le cadre des GERPLAN ;
- une gestion fine des 19 600 arbres d'alignement plantés le long des RD et des 8 700 arbres des collèges et autres propriétés départementales est également assurée de manière à garantir la sécurité des biens et des personnes, mais aussi afin de conserver une véritable trame verte qui irrigue le Haut-Rhin. Un inventaire complémentaire a été réalisé pour les arbres plantés dans les échangeurs, carrefours et aires de repos des routes départementales recensant 3 400 sujets.

Pour la gestion des arbres le long des routes : celle-ci est basée sur un inventaire dans un Système d'Information Géographique (SIG) et sur un plan quinquennal (couvrant actuellement la période 2009-2013) organisant des programmes de surveillance sanitaire des arbres (1 000 arbres contrôlés chaque année en interne), de travaux d'entretien (pour un montant total de 100 000 € TTC/an), et de renouvellement (abattage et replantation). Une veille continue associe les unités routières territoriales et les agents départementaux spécialistes en patrimoine arboré pour assurer une réactivité optimale par rapport aux urgences (bris suite à des coups de vent, dépérissement subit d'arbres, ...).

Pour la gestion des arbres dans les collèges et autres propriétés départementales : chaque établissement ou site arboré dispose d'un plan de gestion quinquennal programmant les travaux d'entretien et le contrôle sanitaire des arbres (au total 400 arbres par an). Une veille continue est également assurée en réseau, associant les gestionnaires des établissements, les agents départementaux chargés de la maintenance et ceux spécialisés en patrimoine arboré, pour traiter tous les cas urgents et veiller à la sécurité des usagers. Cette veille sera, à l'avenir, facilitée par le recensement, le formatage en base de données et la cartographie du patrimoine arboré des collèges, travail qui est en voie de finalisation.

Concernant les arbres qui bordent les rives des cours d'eau (ripisylve) du Haut-Rhin, le Département a mis en place un inventaire complet des cours d'eaux dont il assure la gestion en lien avec les syndicats de rivières. Cet inventaire a été réalisé de 2009 à 2013 et est restitué sous la forme d'une base de donnée géographique consultable sur le site www.infogeo68.fr ; il sert d'état initial pour les plans de gestion des ripisylves mis en œuvre par les syndicats de rivières. L'Agence de l'Eau qui cofinance cet inventaire départemental cofinance également la rédaction des plans de gestion élaborés par le Département, puis les programmes d'action dans le cadre des programmes ABERZH (Aide au Bon Entretien des Rivières et des Zones Humides). Les plans de gestion des ripisylves de l'ensemble des syndicats de rivières seront en place d'ici 2015.

- Les actions en faveur de la faune menacée

Le Département accompagne et soutient des actions en faveur de la faune menacée d'Alsace ; ainsi une aide financière est apportée entre autres pour la sauvegarde du Grand Hamster (mesures agri-environnementales), du Grand Tétrás (travaux sylvicoles pro-Tétrás, communication), de la cigogne et des batraciens avec un dispositif de protection le long des RD qui comporte 19 km d'installation temporaire sur 23 sites, ainsi que 4 dispositifs permanents. Cette dernière action a permis le sauvetage de près de 50 000 batraciens en 2014.

Grâce à la prise en compte depuis 20 ans des besoins du Castor dans les aménagements de rivières, les plantations le long des cours d'eau et en zones humides, cette espèce qui avait disparu du Haut-Rhin est de nouveau largement présente sur tous nos cours d'eau.

Les efforts consentis pour l'adaptation des aménagements des ouvrages hydrauliques devraient permettre d'ici peu de temps, de voir le Saumon recoloniser certaines de nos rivières ; les observations faites ces dernières années notamment sur la Fecht sont encourageantes.

- Une gestion des routes soucieuse de la biodiversité

Une action spécifique de gestion différenciée des accotements herbeux le long des RD a été initiée à partir de 2008, dans un objectif de valorisation écologique et paysagère de ces dépendances vertes. Un nouveau mode de fauchage a été mis en œuvre, d'abord sur deux tronçons routiers tests entre 2009 et 2010, puis étendu à l'ensemble des routes départementales haut-rhinoises en 2011 (2 542 km). Il s'agit de limiter la première passe de fauchage au seul accotement proche de la chaussée sur une largeur satisfaisant aux objectifs de sécurité et de laisser fleurir et se développer la végétation spontanée dans la partie arrière de l'accotement, du printemps à la fin de l'été.

La deuxième passe de fauchage est effectuée en automne, permettant ainsi aux plantes de boucler leur cycle complet de végétation et de pouvoir se ressemer pour l'année suivante. Cette action permet la préservation et le développement de la flore, mais aussi de la faune, qui profite de ces espaces-refuges constitués par les zones fauchées tardivement. Elle valorise aussi les accotements routiers dans leur rôle de corridors biologiques.

En 2009, a été lancée une opération expérimentale de création de prairies naturelles dans certains échangeurs routiers départementaux. Cinq surfaces-tests de 20 ares chacune, auparavant occupées par une pelouse banale de graminées, ont été labourées et semées d'un mélange de 40 espèces de plantes à fleurs (annuelles, bisannuelles et vivaces) accompagné de 5 espèces différentes de graminées, correspondant à la composition floristique d'une prairie naturelle d'Alsace. Le développement des plantes et leur fleurissement ont atteint un résultat optimal dès la deuxième année d'essai (2010) et présente actuellement une floraison prairiale variée et multicolore. La réussite de ces placettes-tests permet d'envisager une extension des surfaces ainsi traitées, notamment dans les futurs projets routiers, et de contribuer valablement à un enrichissement de la flore des dépendances routières, à l'augmentation des habitats pour la microfaune et à l'extension des corridors biologiques.

• **Des outils de « communication environnementale »**

Afin de promouvoir et contribuer à la protection du patrimoine naturel de notre région, les services techniques des deux Départements alsaciens collaborent depuis 12 ans, pour la création et l'édition d'affiches et de plaquettes d'information et de sensibilisation à la nature et à l'environnement.

Les Départements du Haut-Rhin et du Bas-Rhin s'engagent sur la co-réalisation et le co-financement de documents pédagogiques sur les thèmes de la nature (faune, flore, milieux naturels, ...), et de l'environnement (relations hommes-nature, énergies renouvelables, qualité des ressources, ...).

Les supports produits peuvent être de tout type : affiches, plaquettes, dépliants, cartes postales, CDROM, sites Internet des collectivités, ...

Les deux dernières réalisations (2014) sont les plaquettes et l'affiche sur la connaissance et la préservation des Haies. ; la prochaine co-réalisation portera sur les Insectes pollinisateurs.

Par ailleurs, des publications spécifiques à notre département ont été finalisées :

- Guide d'identification des plantes invasives ;
- Fiches – actions sur les principales plantes invasives ;
- Lexique franco-allemand-alsacien des termes de la nature
- Mise en ligne sur le site Internet du Conseil Général de l'inventaire des arbres remarquables du Haut-Rhin

Là encore, comme dans d'autres domaines, le modus operandi est unique en France ; l'ensemble des documents produits est présenté sur le site Internet du Département, ce qui permet d'en assurer une diffusion régulière et ciblée.

Action	Planète 68	Constat	Finalité	Bilan 2014	Etat
Gestion des routes et des pistes cyclables					
Aménagements routiers et cyclables limitant les GES	Action 1.4.1	Réseau de RD d'environ 2 540 km, conçu et géré en régie ; objectifs : desserte adaptée des territoires et sécurité. Les travaux d'aménagement de ce réseau génèrent une part importante d'émissions de GES à diminuer par des choix de conception et de techniques appropriés.	Diminuer les émissions de GES et les prélèvements de ressources (foncier et matériaux) pour préserver l'environnement.	Intégration des analyses d'impact « effet de serre » dans les marchés de maîtrise d'œuvre 1,9 M€ économisés sur 4 projets de déviation	☺
Introduction d'agrégats dans les enrobés	Action 1.4.3	Les enrobés bitumineux mis en œuvre jusqu'à une période récente sont constitués de matériaux issus exclusivement des ressources naturelles. La technique autorisant l'introduction d'agrégats (fraisas issus du chantier lui-même ou de chantiers précédents) est aujourd'hui maîtrisée et permet de réaliser des économies de matériaux.	Préserver les ressources naturelles en granulats et bitume Diminuer les émissions de GES par les économies réalisées sur les transports de matériaux	Les marchés d'entretien attribués permettent de recourir à des enrobés contenant un % plus important d'agrégats, soit 6.160 T incorporés en 2014 (4.000 T pour l'entretien, 2.160 T pour les travaux neufs)	☺

Action	Planète 68	Constat	Finalité	Bilan 2014	Etat
Gestion des routes et des pistes cyclables					
Optimiser la viabilité hivernale	Action 1.4.5	Les nouveaux engins, logiciels et équipements intelligents permettent de mieux doser les quantités de sels de déneigement utilisées les jours où les conditions météorologiques le nécessitent. En outre, les tournées peuvent être adaptées à l'état précis des routes.	Préserver les ressources naturelles et notamment les sources d'eau potable Réduire les quantités de sels Limiter les consommations de carburant des engins	Dosage moindre grâce à un sel de meilleure qualité Davantage de circuits en régie Diminution de la consommation de carburant et de sel	☹️
Fauchage différencié des bas-côtés des voiries	Action 1.4.7	Réseau de RD d'environ 2 540 km et réseau cyclable de 150 km, avec comme objectifs une desserte fine des territoires et la sécurité des déplacements. L'activité de fauchage des dépendances est la première en temps passé.	Amender et optimiser les pratiques de fauchage pour les rendre plus compatibles avec la préservation et le développement de la flore et de la faune, tout en assurant la sécurité des usagers.	Forte diminution du coût des prestations en régie ou en externe (50%) Fleurissement des accotements Augmentation du nombre d'espèces	😊
Prairies naturelles dans certains échangeurs	Action 1.4.8	Les dépendances vertes du réseau routier départemental (délaissés d'échangeurs, terre-pleins centraux de giratoire, aires de repos ...) représentent une importante surface en herbe, qui induit des tontes régulières. Il est possible de substituer la couverture végétale actuelle, constituée essentiellement de graminées, par des plantes prairiales (annuelles, bisannuelles et vivaces), dont le cycle végétal nécessite un entretien moindre : un seul fauchage par an.	Réduire les tontes, donc économiser de l'énergie et du temps Valoriser le paysage routier par des floraisons prairiales Augmenter la biodiversité de la flore et de la micro-faune	10 000 m ² gérés en prairie depuis 2009 Rédaction d'une notice technique opérationnelle Repérage de nouveaux sites potentiels pour 2015 (25 000 m ²)	😊
Préserver les ressources naturelles					
Ilots de sénescence dans les forêts départementales	Action 3.1.4	Le carbone est au cœur des discussions internationales sur l'effet de serre et le changement climatique. Dans ce cadre, la forêt assure un rôle primordial en captant une partie du carbone atmosphérique.	La forêt permet un stockage de carbone important et à long terme sur une faible surface, aussi bien dans le sol que dans la biomasse. Les forêts âgées, (notamment sénescentes avec présence importante de bois mort), stockent plus de carbone que les forêts jeunes.	30 ha créés dans le massif de LAUW. Convention signée avec la FFSA et 30 000 € en faveur du CG68 pour cet engagement sur 30 ans	😊

Action	Planète 68	Constat	Finalité	Bilan 2014	Etat
Réguler les débits des rivières					
Entretien et optimiser la gestion des barrages réservoirs	Action 3.2.1	Grâce aux 10 barrages réservoirs situés dans les Vosges, le CG68 pour réduire l'effet du changement climatique sur les pointes de crues (stockage de la fonte des neiges) et les étiages (restitution d'une partie du volume d'eau retenu).	Renforcer les fonctions de régulation de l'hydrologie des barrages départementaux	Respect de la réglementation pour la surveillance et l'entretien des barrages. Outils de gestion prévisionnelle des ouvrages en place, mais à améliorer.	😊
Protéger les populations des risques d'inondation					
Améliorer la prévision des crues par la surveillance des ouvrages et la gestion de crise	Action 3.3.2	Le Département assiste les syndicats de rivière pour la surveillance des ouvrages de protection contre les inondations et fournit aux communes des informations sur l'évolution du débit des cours d'eau, pour leur permettre d'anticiper la manœuvre des ouvrages de régulation des crues et la protection des populations.	Offrir un outil d'aide à la décision plus performant aux communes et services de secours, les informant quelques jours à l'avance car le changement climatique se traduira par des événements extrêmes plus fréquents, ce qui impliquera un plus grand nombre de crues dans les années à venir.	Stations de mesure de débit en place. Système de prévision opérationnel. Convention de partenariat avec le SPC Rhin Sarre passée en 2014 pour mutualiser les réseaux de surveillance et réduire leur coût de maintenance	😊

B.3. Finalité 3 : Epanouissement de tous les êtres

La collectivité a proposé plusieurs sensibilisations aux Risques Psycho-Sociaux tant par l'organisation d'un séminaire des cadres que d'actions en direction des agents de la DRHCI et des assistants de prévention.

Les Risques Psycho-Sociaux ont été pris en considération lors de la rédaction du Document Unique. Afin de venir en aide aux agents sur le lieu de travail, un second poste de référent social du personnel a été créé et pourvu à compter du 17 novembre 2014.

Par ailleurs, un programme de formation spécifique à la démarche « Planètes 68 » a été mis en place en 2014 par la DRHCI qui a permis à 190 agents de s'informer et de se former sur des thèmes tels que : l'économie circulaire, PCET, gaspillage alimentaire, transition énergétique, entretien durable des espaces verts, lutte contre l'ambrosie...

Au total, ce sont ainsi 174 journées de formation qui ont été dispensées pour renforcer la culture commune autour de cette démarche par définition transverse à tous les services de la collectivité.

B.4. Finalité 4 : La cohésion sociale et la solidarité entre territoires et entre générations

Le Conseil Général du Haut-Rhin fait montre d'une forte volonté de solidarité en s'investissant dans l'insertion professionnelle des jeunes au travers de l'accueil de stagiaires scolaires (au nombre de 160), de Contrats d'Avenir (au nombre de 17) ainsi que de contrats d'apprentissage (3).

B.5. Finalité 5 : La dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

Le Département du Haut-Rhin, à travers notamment la démarche GERPLAN et la politique Massif Vosgien, soutient depuis les années 2000 toutes formes d'opérations favorisant les relations directes entre producteurs et consommateurs.

Cet appui concerne d'abord les agriculteurs afin qu'ils puissent développer individuellement ou collectivement la transformation et la commercialisation de leurs produits. A ce titre, le Département cofinance des projets de meilleure accessibilité aux fermes, de construction d'ateliers de transformation, de réalisation de magasins de producteurs, de création de sites Internet de mise en relation entre producteurs et consommateurs, d'acquisition de distributeurs automatiques de produits agricoles locaux, d'investissements nécessaires à la tenue de marchés paysans, AMAP, etc.

Parallèlement, des actions de promotion des filières courtes auprès du grand public et des agents de la collectivité ont été déployées.

Concernant le grand public : accompagnement des communautés de communes, des communes et des agriculteurs dans la réalisation de plaquettes recensant les producteurs en vente directe, dans la promotion des marchés paysans, AMAP, magasins collectifs, dans l'organisation d'animations spécifiques autour des circuits-courts et de la consommation responsable ; rédaction régulière d'articles dans le Haut-Rhin Magazine, journal départemental adressé à tous les Haut-Rhinois ; développement par le Département en partenariat avec la Chambre d'Agriculture Région Alsace du site www.maferme68.fr afin d'informer les habitants de l'offre locale.

Concernant les agents départementaux : articles dans Passerelle, le journal interne du Département ; jeu concours "un fruit, un légume, une saison ®", en partenariat avec l'Interprofession des Fruits et légumes d'Alsace (IFLA) ; dégustation de produits locaux (pommes, miel) ; livraison sur leur lieu de travail de fruits et légumes bios locaux, de fromages de chèvre bios locaux et de viande provenant du Sundgau et de Thur/Doller.



Depuis 2010, l'effort de la collectivité s'est porté plus spécifiquement sur les collèges, dont le Département a la compétence. Plusieurs opérations concernant l'approvisionnement local de leur restauration scolaire sont en cours, comme :

- l'approvisionnement en viande directement auprès de l'abattoir départemental ;
- l'opération « Un fruit, un légume, une saison ® » en partenariat avec l'IFLA, la DRAAF, le Rectorat de l'Académie de Strasbourg, mettant en avant les cuisiniers et leur savoir-faire autour de l'élaboration d'un plat à base d'un fruit et d'un légume produits localement et de saison ;
- l'opération « Je mange local, c'est trop génial », liée à l'expérimentation dite « de Ottmarsheim », en déploiement dès fin 2014 dans le Sundgau puis sur tout le territoire haut-rhinois dès 2015 ; l'objectif est d'amener les collèges à élaborer le plus

- souvent possible des menus à base de produits locaux et donc à mettre en relation cuisiniers et producteurs, tout en y associant les collectivités locales ;
- des animations contre le gaspillage alimentaire menées lors des repas des collégiens ;
 - la formation "plaisir à la cantine" à destination des équipes de cuisine, alliant nutrition et plaisir de la table, tout en respectant le cadre réglementaire.

Toutes ces actions ont été présentées en comité technique de Planètes 68 le 6 novembre 2014. Il a été proposé de continuer :

- à soutenir les producteurs dans leurs projets de vente directe ;
- à sensibiliser les différents publics, dont les agents du Département, à consommer local ;
- à développer l'accompagnement des gestionnaires et cuisiniers de collèges dans l'approvisionnement des repas en produits locaux, et sensibiliser en même temps les élèves de l'intérêt de manger local (et indirectement leur famille) ;
- à réfléchir à une structuration de l'offre des producteurs et de la demande des collèges pour faciliter l'approvisionnement local de la restauration collective (réflexion régionale).

Action	Planète 68	Constat	Finalité	Bilan 2014	Etat
Transition énergétique dans les politiques départementales					
Sensibilisation de la collectivité aux éco-gestes	Action 1.1.1	L'impact des activités de la collectivité sur l'environnement et le climat se mesure aussi par les coûts de fonctionnement courants (papier, téléphone...). L'attitude de chaque agent compte et le changement des comportements doit être encouragé.	Faire mieux connaître à chaque agent les incidences sur l'environnement, ainsi que sur les budgets de fonctionnement, de ses usages logistiques (téléphone, éclairage, impression, tri des déchets...) pour l'inciter à plus de responsabilité et de sobriété.	Partage des enjeux auprès des cadres Communication interne (articles, Intranet...) Mise en place d'une FAQ Guide des éco-gestes en ligne dans l'Intranet	
Formation adaptée des cadres	Action 1.1.2	Le concept d'économie circulaire est encore récent. Cette approche constitue une réponse tant à la raréfaction des moyens qu'à l'utilisation des ressources locales (humaines, matériaux ...). La transversalité des approches et le partage des informations sont des facilitateurs évidents concourant à une telle approche.	Former de manière adaptée les cadres pour contribuer à l'intégration des principes de l'économie circulaire dans l'élaboration des actions départementales, quels qu'en soient les champs (grands projets d'infrastructures, services à la population ...).	Conférence de Pierre RADANNE ouverte à tous les cadres de la Collectivité Principes de l'économie circulaire présentée en comité de suivi	

Action	Planète 68	Constat	Finalité	Bilan 2014	Etat
Transition énergétique dans les politiques départementales					
Achats éco-responsables et commande publique	Action 1.1.3	Les marchés publics lancés par le CG68 permettent d'inclure des clauses et des critères environnementaux et sociaux pour sélectionner les meilleures offres des entreprises. On peut alors tenir compte du coût global sur toute la durée de vie des équipements, leur fiabilité, la possibilité d'intervenir pour des réparations, la recyclabilité des produits entrant dans leur composition ... La mise en place de groupements de commandes avec d'autres collectivités et établissements peut conduire à des économies.	Réduction des impacts environnementaux Baisse de coûts pour la collectivité	55 marchés passés avec des clauses et critères sociaux et environnementaux Mutualisation d'achats avec le CG67 (EPI, sel déneigement,...) et 51 collèges (gaz naturel)	☺
Suivi permanent du programme opérationnel	Action 1.1.5	La démarche « Transition Énergétique » se voulant transversale à l'ensemble des activités du CG68 et portant sur une durée de 7 ans, doit être accompagnée d'une animation de projet rigoureuse pour entretenir la motivation de tous les intervenants.	Entretenir la dynamique de la démarche par un suivi régulier et en partageant les avancées	3 réunions du comité de suivi Intranet dédié Bilan 2014 et actualisation 2015	☺
Comportement citoyen dans l'exercice professionnel relevant de la responsabilité de chaque agent	Action 1.2.1	Les actions mises en œuvre pour optimiser la sobriété de la collectivité ne peuvent suffire à lutter contre certains comportements individuels. Des gains ne pourront être obtenus que par la responsabilisation de chaque agent et sa contribution à l'effort collectif.	Inciter chaque agent à sa propre responsabilité citoyenne Réduire l'impact environnemental des usages quotidiens Prévenir les dégradations du patrimoine départemental	Intranet dédié mettant tous les documents à disposition de tous, dont les éco-gestes Traitement des e-DST dans l'esprit de sobriété de Planètes 68	☺

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



Charles BUTTNER